

Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé

Mission CSPA : Catégorie 2



Indice	Date	Modifications	Rédaction
1	18/06/2026	PGC du 18/06/2026 Commentaire : Intégration des mesures sur la silice. Intégration du Plan de prévention en annexe	Mathieu GROS
0	16/06/2026	PGC indice 0 du 16/06/2026 Commentaire : PGC établi sur la base du Pro V2	Mathieu GROS

SOMMAIRE

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET D'ORDRE ADMINISTRATIF INTÉRESSANT LE CHANTIER

1.1. Liste des intervenants

1.1.1. Liste des intervenants

1.2. Liste des lots

1.2.1. Liste des lots

1.3. Renseignements généraux concernant l'opération

1.3.1. Description générale de l'opération et de l'ouvrage

2. SUJÉTIONS LIÉES À LA CONFIGURATION ET AUX CARACTÉRISTIQUES DU SITE

2.1. Réseaux existants

2.1.1. Réseaux enterrés

2.2. Matériaux dangereux (amiante, plomb ...)

2.2.1. Amiante

3. MESURES ET SUJÉTIONS GÉNÉRALES D'ORGANISATION ET DE COORDINATION ARRÊTÉES EN CONCERTATION AVEC LE MAÎTRE D'ŒUVRE

3.1. Mise en commun des moyens - Installations de chantier

3.1.1. Plan d'installation de chantier

3.1.2. Occupation du domaine public

3.1.3. Clôture de chantier extérieure et signalisation

3.1.4. Identification du personnel

3.1.5. Visites de chantier par des tiers.

3.1.6. Panneau de chantier

3.1.7. Signalisation d'interdiction - Panonceau "Chantier interdit au public"

3.1.8. Signalisation d'orientation - Fléchage d'accès au chantier

3.1.9. Signalisation de danger - Sortie de camions

3.1.10. Signalisation de danger - Autres

3.1.11. Base vie - Modalités d'organisation

3.1.12. Base vie - Définition des installations

3.1.13. Base vie - Entretien des installations

3.2. Mise en commun des moyens - Logistique de chantier

3.2.1. Planification et organisation des livraisons

3.2.2. Organisation des stockages de matériaux et matériels

3.2.3. Manutentions et levages

3.3. Mise en commun des moyens - Circulations horizontales et verticales

3.3.1. Voie piétonne

3.3.2. Accès des véhicules et stationnement

3.3.3. Nettoyage des voiries extérieures

3.4. Mise en commun des moyens - Gestion des protections collectives

3.4.1. Protection en rive des fouilles

3.5. Mise en commun des moyens - Gestion des déchets

3.5.1. Gestion des déchets Mode d'organisation

3.5.2. Nettoyage et évacuation des déchets

3.6. Mise en commun des moyens - Organisation des secours

3.6.1. Moyen d'alerte des secours

3.6.2. Consignes de sécurité

3.6.3. Sauveteurs secouristes du travail

3.6.4. Matériel de secours

4. RISQUES COMMUNS, SPÉCIFIQUES ET PARTICULIERS

4.1. Risques communs, spécifiques et particuliers

4.1.1. Travaux de curage pour réhabilitation

4.1.2. Travaux exposant les travailleurs à des substances chimiques et CMR - Amiante

4.1.3. Travaux exposant les travailleurs à des substances chimiques et CMR - Silice cristalline

- 4.1.4. Travaux de VRD
- 4.1.5. Travaux de gros-œuvre
- 4.1.6. Travaux de fondations
- 4.1.7. Ouvrage avec risques de chute de hauteur autre que protections communes
- 4.1.8. Travaux en hauteur

5. MODALITÉS DE COOPÉRATION ENTRE INTERVENANTS

5.1. Modalités de coopération

- 5.1.1. Plan Général Simplifié de Coordination
- 5.1.2. Désignation des entreprises
- 5.1.3. Acceptation et désignation des sous-traitants
- 5.1.4. Travailleurs indépendants et locatiers
- 5.1.5. Présence de personnel étranger
- 5.1.6. Inspection Commune
- 5.1.7. Plan Particulier de Sécurité et Protection de la Santé Simplifié
- 5.1.8. Rôle du coordonnateur
- 5.1.9. Registre journal

6 DOCUMENT HARMONISÉ D'ORGANISATION DES LIVRAISONS

7 ANNEXES

7.1 PLAN_DE_PREVENTION_018_V2.pdf

7.2 DC28E26A-MINISTERE DE L'INTERIEUR-GRAMAT-AAT Provisoire.pdf

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET D'ORDRE ADMINISTRATIF INTÉRESSANT LE CHANTIER

1.1. Liste des intervenants

Maître d'ouvrage	SGAMI SUD	4 chemin de Bordeblanque 31776 COLOMIERS
Maître d'oeuvre	INGENIERIE ENERGIES STRUCTURES	311, rue Hautesserre 46000 CAHORS
Coordonnateur de référence	SOCOTEC	101 Route de Montbartier 82000 MONTAUBAN
Inspection du travail	DIRECCTE - Inspection du Travail 46	304 rue Victor Hugo 46000 CAHORS
CARSAT ou CRAMIF	CARSAT 31	2, rue George Vivent 31065 Toulouse
OPPBTP	OPPBTP 31	3, chemin du Pigeonnier de la Cépière 31100 TOULOUSE
Bureau de contrôle	SOCOTEC CONSTRUCTION	764 carrefour de Regourd 46000 CAHORS
Coordonnateur SPS suppléant	SOCOTEC	101 Route de Montbartier 82000 MONTAUBAN
Exploitant des lieux	CNICG	470 Av. du Colonel Puyaubert 46500 GRAMAT

1.2. Liste des lots

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
01 - Fondations spéciales			
02 - Démolition – Gros œuvre – VRD			

1.3. Renseignements généraux concernant l'opération

1.3.1. Description générale de l'opération et de l'ouvrage

Bâtiment 018

- Dépose de l'ensemble des installations et équipements intérieurs (menuiseries, faux plafonds, revêtement de sols et murs, cloisonnements, plancher béton et chape, cheminée, garde-corps, marches, chauffage, ...)
- Travaux de terrassement et fondations spéciales, reprise en sous-œuvre, micropieux, longrine, massifs, reconstitution du plancher et dalle.
- Réinstallation de la cheminée.
- Modification/Création des réseaux EP, EU/EV (présence d'amiante)

Mur de soutènement

Déconstruction du mur et reprofilage du terrain, engazonnement.

2. SUJÉTIONS LIÉES À LA CONFIGURATION ET AUX CARACTÉRISTIQUES DU SITE

2.1. Réseaux existants

2.1.1. Réseaux enterrés

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise devra analyser les réponses aux DT et/ou aux DICT incluant, le cas échéant, les réponses aux demandes de mise hors tension, l'analyse des plans et les recommandations spécifiques à l'opération.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD 01 - Fondations spéciales
Avant le démarrage des travaux de terrassement, l'entreprise responsable du lot, s'assurera sur le site, de l'emplacement et de la nature des réseaux pouvant se trouver dans les zones à terrasser. Il matérialisera au préalable les réseaux existants.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD

2.2. Matériaux dangereux (amiante, plomb ...)

2.2.1. Amiante

Dispositions prévues	A la charge de
Conformément aux dispositions réglementaires, le maître d'ouvrage a fait établir un diagnostic en recherche d'amiante avant travaux. Ce rapport est joint au dossier de la consultation des entreprises. Le rapport a conclu en la présence de matériaux contenant de l'amiante: * *	Tous Corps d'état
Retrait et/ou encapsulage d'amiante: Conformément aux dispositions légales, les entreprises procédant au retrait/encapsulage de matériaux amiantés devront au préalable établir un plan de retrait, et l'adresser, trente jours avant leur intervention, aux organismes de contrôle et de prévention (DDETS – CARSAT – OPPBTP – MEDECINE DU TRAVAIL – SPS).	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD
Travaux sur ou à proximité de matériaux contenant de l'amiante : Les entreprises intervenantes devront réaliser leur intervention en "sous-section 4" Cela nécessite la formation des différents intervenants (opérateur et encadrement) et la réalisation d'un mode opératoire à envoyer aux organismes de contrôle et de prévention (DDETS – CARSAT – OPPBTP – MEDECINE DU TRAVAIL – SPS). Les zones concernées seront interdites d'accès aux autres intervenants pendant les phases d'intervention.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD

3. MESURES ET SUJÉTIONS GÉNÉRALES D'ORGANISATION ET DE COORDINATION ARRÊTÉES EN CONCERTATION AVEC LE MAÎTRE D'ŒUVRE

3.1. Mise en commun des moyens - Installations de chantier

3.1.1. Plan d'installation de chantier

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise fournira son plan général d'installation du chantier à soumettre à l'accord du maître d'œuvre et du coordonnateur SPS. Il sera mis à jour autant de fois que nécessaire pendant toute la durée du chantier.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD
Il précisera l'implantation de la zone de stockage des matériaux.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD
Il précisera l'implantation des sanitaires	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD

3.1.2. Occupation du domaine public

Dispositions prévues	A la charge de
Les accès et occupation temporaire du domaine public devront faire l'objet d'une demande préalable auprès des services techniques de la ville. L'entreprise aura en charge, les demandes d'occupation du domaine public, et de tous droits d'occupation de voirie jusqu'à la fin du chantier. L'entreprise devra la mise en place et la maintenance de la signalisation demandée, jusqu'à la fin de l'occupation du domaine public.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD

3.1.3. Clôture de chantier extérieure et signalisation

Dispositions prévues	A la charge de
Une clôture assurera l'indépendance du chantier pendant toute la durée des travaux sur chacune des zones d'intervention. Elle sera installée dès le démarrage des travaux et complètera les clôtures existantes le cas échéant. Elle sera constituée par des panneaux métalliques grillagés, d'une hauteur de 2,00m, fixés sur des plots béton et reliés entre par des connecteurs. L'entreprise devra la maintenance et l'adaptation des clôtures pendant toute la durée de l'opération.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD
Une clôture assurera l'indépendance de la base de vie pendant toute la durée des travaux sur chacune des zones d'intervention. Elle sera constituée par des panneaux métalliques grillagés, d'une hauteur de 2,00m, fixés sur des plots béton. L'entreprise devra la maintenance et l'adaptation des clôtures pendant toute la durée de l'opération.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD
Cette signalisation devra être entretenue autant que de besoin pendant toute la durée du chantier.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD

3.1.4. Identification du personnel

Dispositions prévues	A la charge de
En application des dispositions réglementaires, tout salarié des entreprises titulaires et sous-traitantes, amené à travailler sur le chantier, quelle que soit la nature et/ou la durée de son contrat, devront être porteur de la carte d'identité professionnelle du BTP.	Tous Corps d'état

Dispositions prévues	A la charge de
Le personnel sera identifié par tout moyen au choix des entreprises, soit par les casques, les vêtements, des badges ou avec le nom de l'entreprise sur les vêtements de travail ou autre.	Tous Corps d'état

3.1.5. Visites de chantier par des tiers.

Dispositions prévues	A la charge de
Les visites de chantier par des tiers se feront après un accord préalable du maître d'Ouvrage. Les visites seront guidées par un représentant du maître d'ouvrage.	Maître d'ouvrage
A l'occasion des visites de chantier par des tiers l'entreprise devra le balisage des circulations autorisées à la visite depuis l'extérieur du chantier jusqu'à la zone de visite.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD
A l'occasion des visites de chantier par des tiers l'entreprise devra s'assurer de l'absence de stockage de matériaux, de gravats ou de matériels dans les circulations empruntées.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD

3.1.6. Panneau de chantier

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise devra la fourniture, la pose et le repli en fin de chantier, d'un panneau d'information. Comportant les noms et coordonnées des entreprises y compris sous-traitantes. L'entreprise devra la mise à jour régulière des informations portées sur le panneau.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD

3.1.7. Signalisation d'interdiction - Panonceau "Chantier interdit au public"

Dispositions prévues	A la charge de
Zones extérieures aux emprises clôturées: Mise en place, à l'entrée de chaque zone interdite d'accès au public dès le démarrage des travaux. La mise en place d'accès provisoires pour le public devra être aménagée durant le chantier. Maintenance et adaptation en fonction du phasage des travaux.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD

3.1.8. Signalisation d'orientation - Fléchage d'accès au chantier

Dispositions prévues	A la charge de
Afin d'orienter les véhicules accédant ou circulant sur site mise place d'un fléchage de circulation. L'entreprise assurera la maintenance et l'adaptation du dispositif pendant toute la durée des travaux.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD
En fonction de l'avancement des travaux, mise place d'itinéraires d'accès et d'orientation des personnels ou clients du site. L'entreprise assurera la maintenance et l'adaptation du dispositif pendant toute la durée des travaux.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD

3.1.9. Signalisation de danger - Sortie de camions

Dispositions prévues	A la charge de
Mise en place de panneaux routiers, en amont du chantier sur la voie d'accès. L'entreprise assurera la maintenance et l'adaptation du dispositif pendant toute la durée des travaux.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD

3.1.10. Signalisation de danger - Autres

Dispositions prévues	A la charge de
Au-droit des zones à risques de part et d'autre des zones à risques, mise en place de panonceaux de signalisation du danger et d'interdiction de stockage à proximité. En cas de distance de sécurité à respecter par rapport aux réseaux, celle-ci sera identifiée par panonceau. L'entreprise assurera la maintenance et l'adaptation du dispositif pendant toute la durée des travaux.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD

3.1.11. Base vie - Modalités d'organisation

Dispositions prévues	A la charge de
Sanitaires – Salle de réunion - Vestiaires - Réfectoires: Les Installations seront communes et utilisables par l'ensemble des entreprises.	Tous Corps d'état
Sanitaires – Salle de réunion - Vestiaires - Réfectoires: La mise en place se fera pendant la période de préparation du chantier. L'entreprise devra les raccordements aux installations, d'électricité, eau et assainissement.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD
L'entreprise devra l'adaptation des installations communes pendant toute la durée de l'opération. A savoir: Déplacement de la base de vie, suivant les nécessités des travaux, adaptation du dimensionnement en fonction de l'évolution des effectifs des personnels. Les équipements seront prévus pour recevoir du personnel féminin si nécessaire.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD

3.1.12. Base vie - Définition des installations

Dispositions prévues	A la charge de
Vestiaires : Bungalows dédiés, éclairés naturellement et artificiellement, chauffés, et rafraichis, aérés. Les locaux seront équipés d'une armoire individuelle par personne et des sièges correspondant à l'effectif de dimensionnement.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD
Sanitaires de la Base de vie : Bungalows dédiés, éclairés naturellement et artificiellement, et chauffés. Les locaux seront, équipés a minima, d'un WC et d'un urinoir pour 20 personnes, d'une douche et d'un point d'eau à température réglable pour 10 personnes.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD
Réfectoires : Bungalows dédiés, éclairés naturellement et artificiellement, et chauffés. Les locaux seront équipés de tables et de sièges correspondant à l'effectif de dimensionnement se restaurant sur place. Les locaux seront également équipés d'un point d'eau, chauffe-plats et réfrigérateur.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD

3.1.13. Base vie - Entretien des installations

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise assurera, pendant toute la durée du chantier, le nettoyage quotidien des installations sanitaires, vestiaires, réfectoires et le nettoyage hebdomadaire du bureau des bureaux et salle de réunion. Il sera également pourvu au renouvellement des consommables (papier hygiénique, savon, essuie-mains).	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD

3.2. Mise en commun des moyens - Logistique de chantier

3.2.1. Planification et organisation des livraisons

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise organisera la planification commune des opérations de livraisons, stockage, approvisionnement sur l'opération.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD
Les approvisionnements seront gérés en fonction de l'avancement des travaux et aux espaces accordés pour les stockages.	Tous Corps d'état
Chaque entreprise remettra, une semaine à l'avance, ses prévisions de livraison.	Tous Corps d'état
Chaque entreprise affectera une personne à la planification et organisation des livraisons, cette personne sera référencée dans le DHOL de l'entreprise.	Tous Corps d'état
Chaque entreprise inscrira une semaine à l'avance, sur le planning informatique, ses prévisions de livraison.	Tous Corps d'état

3.2.2. Organisation des stockages de matériaux et matériels

Dispositions prévues	A la charge de
Les aires de stockages aménagées seront utilisables en commun par l'ensemble des entreprises.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD
Des zones de stockage seront aménagées dans l'enceinte clôturée du chantier. Afin d'en permettre une utilisation normale, ces zones seront, nivelées et empierrées dès la phase des terrassements généraux.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD
Les approvisionnements seront gérés en fonction de l'avancement des travaux et aux espaces accordés pour les stockages.	Tous Corps d'état
Le stockage, même provisoire s'effectuera obligatoirement sur les aires aménagées dans le cadre de l'opération. Les entreposages pour mise en œuvre ne devront en aucun cas être installés sur les circulations extérieures et intérieures ou aux entrées des bâtiments.	Tous Corps d'état
La zone de livraison sera close pour empêcher le passage des autres intervenants.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD

3.2.3. Manutentions et levages

Dispositions prévues	A la charge de
En cours de manutention, aucune charge n'empiétera l'espace des domaines, publics et privés environnants.	Tous Corps d'état
Toute opération de manutention, effectuée à l'aide d'un engin de levage prêté par une autre entreprise, restera sous la responsabilité de l'entreprise dite « prêteuse » et sera effectuée par son personnel (conduite, arrimage, guidage). L'entreprise utilisatrice devra la fourniture des systèmes d'accrochage, adaptés aux charges à lever (élingues, palonniers, etc..) et vérifiés. Une convention de prêt de grue sera mise en place entre les parties.	Tous Corps d'état

3.3. Mise en commun des moyens - Circulations horizontales et verticales

3.3.1. Voie piétonne

Dispositions prévues	A la charge de
Dans les zones de circulation piétonnes, des passerelles de franchissement sécurisées seront installées pour franchir les tranchées ainsi que tous les autres obstacles.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD

3.3.2. Accès des véhicules et stationnement

Dispositions prévues	A la charge de
L'accès des véhicules d'entreprises dans la zone du chantier à proximité du bâtiment doit être restreint aux seuls véhicules de livraisons et véhicules ateliers pour laisser toute aisance aux manutentions et mises en œuvre.	Tous Corps d'état
Le plan de circulation de la SGAMI devra être respecté par l'ensemble des véhicules rentrant sur le site.	Tous Corps d'état

3.3.3. Nettoyage des voiries extérieures

Nettoyage des voiries extérieures - Phase terrassements généraux

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise titulaire du lot terrassement - VRD, devra l'entretien régulier des zones extérieures au chantier. Cet entretien comprendra le nettoyage des voiries empruntées par les véhicules de chantier. L'entreprise devra prévoir le balayage mécanique des voiries à raison de deux fois par semaine minimum.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD

3.4. Mise en commun des moyens - Gestion des protections collectives

3.4.1. Protection en rive des fouilles

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise devra au minimum laisser les fouilles ouvertes sur une longue période. Dans ce cas, elle devra prévoir la mise en sécurité de celle-ci soit par des garde-corps ou des clôtures.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD

3.5. Mise en commun des moyens - Gestion des déchets

3.5.1. Gestion des déchets Mode d'organisation

Dispositions prévues	A la charge de
Chaque entreprise évacuera ses déchets du site	Tous Corps d'état

3.5.2. Nettoyage et évacuation des déchets

Dispositions prévues	A la charge de
Les entreprises sont tenues, chacune pour ce qui les concerne, d'évacuer leurs gravats, chutes, emballages et d'effectuer le nettoyage de leur zone de travail au quotidien. Chaque entreprise veillera à ce qu'aucuns gravats ni déchets ne puissent se trouver en dehors de l'enceinte du chantier. Les installations et les abords de chantier seront tenus dans un état de propreté constant.	Tous Corps d'état

3.6. Mise en commun des moyens - Organisation des secours**3.6.1. Moyen d'alerte des secours**

Dispositions prévues	A la charge de
Les numéros de téléphone d'urgence ainsi que les consignes d'appel des secours sont à afficher dans le bureau de chantier. Les principaux numéros à appeler sont le 15 et le 18 pour le téléphone fixe et le 112 pour les téléphones mobiles.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD

3.6.2. Consignes de sécurité

Dispositions prévues	A la charge de
Les consignes de sécurité seront reprises dans les PPSPS. En cas d'accident :- les secours sont appelés immédiatement. - L'entreprise préviendra le jour même la CARSAT, l'Inspection du travail (DDETS), l'OPPBT et le coordonnateur sécurité.	Tous Corps d'état
Les consignes spécifiques du site (chantier en site occupé) doivent être transmises à toutes les entreprises par le maître d'ouvrage et intégrées au PPSPS des entreprises.	Maître d'ouvrage Tous Corps d'état

3.6.3. Sauveteurs secouristes du travail

Dispositions prévues	A la charge de
Les entreprises préciseront dans leur PPSPS si elles ont des secouristes du travail dans leurs équipes.	Tous Corps d'état
Les secouristes du travail seront identifiés par un signe distinctif.	Tous Corps d'état

3.6.4. Matériel de secours

Dispositions prévues	A la charge de
Chaque entreprise disposera d'une trousse de premier secours pour son personnel.	Tous Corps d'état

4. RISQUES COMMUNS, SPÉCIFIQUES ET PARTICULIERS

4.1. Risques communs, spécifiques et particuliers

4.1.1. Travaux de curage pour réhabilitation

Dispositions prévues	A la charge de
Préalablement au démarrage des travaux de curage l'entreprise sera tenue de consigner les installations et équipements situés dans les zones d'intervention.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD

4.1.2. Travaux exposant les travailleurs à des substances chimiques et CMR - Amiante

Dispositions prévues	A la charge de
Retrait et/ou encapsulage d'amiante: Conformément aux dispositions légales, les entreprises procédant au retrait/encapsulage de matériaux amiantés devront au préalable établir un plan de retrait, et l' adresser, trente jours avant leur intervention, aux organismes de contrôle et de prévention (DDETS – CARSAT – OPPBTP – MEDECINE DU TRAVAIL – SPS).	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD
L'entreprise chargée des travaux de désamiantage sera responsable du stockage et de l'évacuation de ses déchets. Une zone de stockage spécifique aux déchets contenant de l'amiante sera aménagée dans l'enceinte du chantier. Les déchets générés par les travaux, ainsi que les équipements de protection individuelle utilisés seront stockés sur place avant leur évacuation. Ils seront conditionnés soit, en containers ou en sacs spécialement adaptés, soit palettisés et filmés. Quel que soit le type de conditionnement, Celui-ci sera étiqueté «danger amiante».	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD
Installations d'accueil des personnels : Sanitaires – Vestiaires - Réfectoires: Installations propres à l'entreprise intervenante et à ses sous-traitants.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD
Travaux sur ou à proximité de matériaux contenant de l'amiante : Les entreprises intervenantes devront réaliser leur opération en sous-section 4 Cela nécessite la formation des différents intervenants (opérateur et encadrement) et la réalisation d'un mode opératoire à envoyer aux organismes de contrôle et de prévention (DDETS – CARSAT – OBBTP – MEDECINE DU TRAVAIL – SPS). Les zones concernées seront interdites d'accès aux autres intervenants pendant les phases d'intervention.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD

4.1.3. Travaux exposant les travailleurs à des substances chimiques et CMR - Silice cristalline

Dispositions prévues	A la charge de
La prévention contre le risque de silice cristalline impose de réduire à la source les émissions de poussières par le choix de techniques peu émissives. Les travaux à sec de ponçage, piquage, carottage, perçements, tronçonnage, démolition manuelle, sablage, décapage, balayage, soufflage seront interdits sur les ouvrages à risque d'émission sans le recours d'équipements équipés de captage par aspiration des poussières à la source.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD
Les zones de travaux intérieurs avec risque d'émission de poussières à silice cristalline devront être interdites d'accès aux autres intervenants. Cette condamnation se fera à l'aide d'un moyen physique et d'un affichage interdisant l'accès à la zone présentant un risque.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD
Privilégier la découpe des éléments en béton, par voie humide pour éviter la production et propagation des fumées de poussières.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD

4.1.4. Travaux de VRD

Dispositions prévues	A la charge de
Avant démarrage des travaux l'entreprise établira ses DICT, copie des réponses sera transmise au coordonnateur et au maître d'oeuvre. Les travaux ne pourront commencer avant la réception des réponses.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD
En présence de réseaux enterrés ou aériens à proximité des zones d'intervention, les personnels devront être en possession de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR). Sont concernés: Pour le niveau encadrant; les conducteurs de travaux; Chefs de chantier; les chefs d'équipes. Pour le niveau opérateur; les conducteurs d'engins; les suiveurs; les canalisateurs, les ouvriers en travaux publics.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD
Les interventions sur le site, entre les travaux de voirie et les accès obligatoires pour les riverains, seront aménagées de façon à garantir toute la sécurité. Des passerelles protégées seront positionnées pour enjamber les tranchées en cours. Tous les regards ou trous sur la chaussée seront clôturés avec de l'éclairage signalétique pour la nuit. Les zones en travaux hors circulation seront balisées. Si la circulation est importante, il pourra être envisagé la mise en place de feux tricolores provisoires.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD
La protection collective sera assurée par le remblaiement des fouilles à l'avancement de la pose des réseaux.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD
La protection collective sera assurée par la mise en place de clôture sur plots en bord de fouilles devant rester ouvertes en attente du remblaiement.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD
Privilégier la découpe des éléments en béton, par voie humide pour éviter la production et propagation des fumées de poussières.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD
La circulation piétonne sera assurée par l'installation de passerelles de franchissement sur les fouilles en attente des remblaiements.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD
Pour toute tranchée ou excavation, commune à plusieurs lots et d'une profondeur supérieure de 1,30 m ou dans un terrain non stable, l'entreprise réalisant la tranchée devra la mise en place d'un système de blindage adapté à tous les types d'intervention prévue dans la tranchée. Le type de blindage sera défini en concertation avec l'ensemble des entreprises concernées par l'intervention dans la tranchée. Le blindage ne pourra être modifié qu'après accord de l'entreprise ayant assuré l'installation. L'entreprise aura en charge la maintenance et l'adaptation du dispositif pendant toute la durée des interventions y compris des autres corps d'état.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD
Mise en place des tampons définitifs de fermeture dès la pose des chambres, des regards ou de la réalisation des fosses. En cas d'impossibilité de positionner le tampon définitif, protection par dispositif d'obturation arasant le regard ou la chambre (platelage) d'épaisseur calculée en fonction des dimensions de l'ouverture et pour supporter le poids d'un homme, ou d'un véhicule si l'équipement est positionné sur une voie de circulation.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD
En présence de réseaux enterrés ou aériens à proximité des zones d'intervention, les personnels devront être en possession de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR). Sont concernés: Pour le niveau encadrant; les conducteurs de travaux; Chefs de chantier; les chefs d'équipes. Pour le niveau opérateur; les conducteurs d'engins; les suiveurs; les canalisateurs, les ouvriers en travaux publics.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD
En présence de réseaux enterrés à proximité des zones d'intervention, l'entreprise devra faire réaliser la géolocalisation et le marquage des réseaux. L'entreprise Informera son personnel sur la localisation et les mesures de sécurité. L'entreprise devra maintenir le marquage piquetage pendant toute la durée des interventions.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD
Le personnel portera obligatoirement un gilet de signalisation ou une tenue entreprise adaptée.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD

Dispositions prévues	A la charge de
La circulation des engins de chantier, le chargement et le déchargement des véhicules de transport, se feront sous le contrôle d'un membre de l'entreprise intéressée.	Tous Corps d'état
Le stationnement des véhicules sur l'emprise publique se fera selon les règles communes.	Tous Corps d'état
La circulation des engins et personnels pour les besoins du chantier est interdit sur la voie publique sauf autorisation des autorités compétentes.	Tous Corps d'état
L'entreprise devra choisir les modes opératoires qui limitent au maximum les traversées de personnel sur les voies circulées. Des consignes spécifiques devront être établies par l'entreprise. La traversée du personnel se fera par des passages piétons obligés et protégés. L'entreprise aura en charge l'installation et l'entretien des équipements.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD

4.1.5. Travaux de gros-œuvre

Dispositions prévues	A la charge de
La préfabrication et la mise en œuvre de béton prêt à l'emploi seront privilégiées pour faciliter la mise en œuvre et limiter les encombrements.	02 - Démolition – Gros œuvre – VRD

4.1.6. Travaux de fondations

Dispositions prévues	A la charge de
Toutes les fouilles en cours de réalisation ou laissées en attente seront balisées par du grillage et des panneaux de clôture pour les fouilles profondes.	01 - Fondations spéciales
Toutes les fouilles profondes seront balisées, le coulage des bétons de fondations se fera à l'avancement.	01 - Fondations spéciales
Les aciers en attente seront protégés par bouchons ou par crosses. Les têtes de pieux, seront soit ensevelies avec du tout-venant de la plate-forme, soit balisées pour protection des aciers en attente.	01 - Fondations spéciales
Réalisation de fondations profondes par pieux ou micropieux. Pendant l'exécution des travaux l'entreprise s'assurera que les eaux résiduelles consécutives aux mouvements des terres ne viennent pas souiller les voiries et polluer les réseaux sous voiries. Pour les travaux de recépage des têtes de pieux l'entreprise devra la fourniture d'un dispositif sécurisé pour les accès en fonds de fouilles.	01 - Fondations spéciales

4.1.7. Ouvrage avec risques de chute de hauteur autre que protections communes

Dispositions prévues	A la charge de
Pour tous ouvrages à risque de chute de hauteur la prévention des chutes sera assurée par un dispositif de protection collective de type garde-corps rigide avec lisses, sous-lisses et plinthes. La protection pourra être assurée par tout autre moyen assurant une sécurité équivalente.	Tous Corps d'état

4.1.8. Travaux en hauteur

Dispositions prévues	A la charge de
L'usage des échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail est interdit. Il ne peut y être dérogé qu'en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs ou lorsque l'évaluation du risque a établi que ce risque est faible et qu'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif (article R. 4323-63).	Tous Corps d'état

5. MODALITÉS DE COOPÉRATION ENTRE INTERVENANTS

5.1. Modalités de coopération

5.1.1. Plan Général Simplifié de Coordination

Le maître d'Ouvrage diffuse à l'ensemble des titulaires de lot le Plan Général de Coordination (PGSC) et ses différents additifs. Le titulaire d'un lot diffuse à chacun de ses sous-traitants le PGSC, ainsi que son propre PPSPSS.

5.1.2. Désignation des entreprises

Au démarrage de la phase réalisation (début de la période de préparation soit 30 jours, avant le démarrage des travaux), le maître d'ouvrage communiquera au coordonnateur, les coordonnées (nom, adresse, tél, mail, nom de l'interlocuteur) des entreprises titulaires de lot.

5.1.3. Acceptation et désignation des sous-traitants

Dès l'acceptation d'un sous-traitant, le maître d'ouvrage communiquera au coordonnateur les coordonnées (nom, adresse, tél, fax, interlocuteur) des entreprises agréées.

Les titulaires de lots et leurs sous-traitants doivent informer le coordonnateur de leur intention de sous-traiter tout ou partie de leur lot au moins 30 jours avant intervention (ou 8 jours dans certains cas) en précisant les coordonnées des/du sous-traitant/s permettant l'organisation des inspections communes et la production du PPSPS pour chaque sous-traitant.

5.1.4. Travailleurs indépendants et locatiers

Les travailleurs indépendants participeront à une inspection commune préalable et remettront un PPSPS avant le début des travaux.

Sauf exception précisée ci-avant, les locatiers ou locateurs interviendront sous la responsabilité de l'entreprise utilisatrice. Ils ne sont pas soumis à l'inspection commune préalable mais ils doivent appliquer les dispositions prévues pour l'entreprise donneuse d'ordre.

5.1.5. Présence de personnel étranger

En cas de présence de personnels étrangers, ne parlant pas ou parlant mal le français, personnel employé dans l'entreprise, en sous-traitance ou entreprise mandataire, l'entreprise devra assurer la présence permanente sur le chantier d'un interprète pour permettre la transmission des consignes de sécurité.

5.1.6. Inspection Commune

Préalablement à toute intervention, chaque entreprise (entreprise titulaire de lot ou sous-traitant) procédera à une inspection commune du chantier avec le coordonnateur sécurité en vue de préciser, les consignes à observer en fonction des caractéristiques des travaux à réaliser.

5.1.7. Plan Particulier de Sécurité et Protection de la Santé Simplifié

Le titulaire d'un lot diffuse à chacun de ses sous-traitants le PGSC, ainsi que son propre PPSPSS. Les PPSPSS sont à disposition de l'ensemble des intervenants.

Chaque entreprise tiendra à disposition des organismes de contrôles et de prévention un exemplaire de son PPSPSS sur le chantier.

5.1.8. Rôle du coordonnateur

Le coordonnateur ne saurait être un agent de sécurité ni un animateur de sécurité. Il est le gestionnaire de la coactivité des risques (des interfaces des entreprises simultanées ou successives), les entrepreneurs restent pleinement responsables de leurs obligations à l'égard de leurs salariés.

5.1.9. Registre journal

Une copie des notes d'observation est diffusée par courriel à l'ensemble des intervenants (ex: MOA, MOE et entreprises concernées).

Le registre journal sera diffusé sur demande écrite des intervenants de l'opération ou des organismes de contrôle et de prévention.

6 DOCUMENT HARMONISÉ D'ORGANISATION DES LIVRAISONS.

CSPS : Société: SOCOTEC Construction Nom: Mathieu GROS	Tél : 0784581526 Email : mathieu.gros@socotec.com
Etabli le : 16/06/2026 Date de modification : 18/06/2026	Elements modifiés :

Partie à remplir par le CSPS:

Adresse chantier: 470 avenue du colonel Puyauvert CNICG 46500 GRAMAT	
Contraintes horaires de livraisons :	Horaires :
Moyens mutualisés de levage et manutention (cf.PGSCSPS)	<u>Quai de déchargement:</u> ☐ Oui ☒ Non <u>Grues :</u> ☐ Oui ☒ Non <u>Recette à matériaux :</u> ☐ Oui ☒ Non <u>Monte-matériaux:</u> ☐ Oui ☒ Non <u>Ascenseurs définitifs:</u> ☐ Oui ☒ Non <u>Autre :</u>
Autres renseignements utiles (contraintes administratives, etc..) :	

Partie à renseigner par le client(entreprise du BTP) :

Nom de l'entreprise :	Adresse siège :
Nom du réceptionnaire :	Coordonnées du réceptionnaire Tél :
Plages horaires de livraisons	Heures :
Présence chef d'un manoeuvre :	☐ Oui ☐ Non
Distance et hauteur maxi de la zone de déchargement au camion :	Distance (m) : Hauteur (m) :

Charge utile de la recette à matériaux (le cas échéant)	Charge :
Appareil de levage utilisé pour l'opération :	☐ Grue de chargement ☐ Appareil propre au chantier ☐ Appareil à la charge du fournisseur (Type)
Autres renseignements utiles :	

Projet de Plan d'installation de chantier avec :

- Accès
- Voies de circulation
- Installations sanitaires
- Points sensibles (dans l'emprise du chantier et en périphérie)
- Zones de stockage
- Dimensions des aires de stockage
- Charges admissibles
- Nature du terrain
- Hauteur à respecter (emplacement portique, gabarit)

Annexes :

1 PLAN_DE_PREVENTION_018_V2.pdf

PLAN DE PRÉVENTION

Avant le début des travaux et à l'initiative du commandant de caserne, celui-ci et le responsable de l'entreprise définissent à l'issue d'une inspection commune les mesures à prendre par chacun d'eux en vue d'éviter les risques professionnels pouvant résulter de l'exercice simultané, en un même lieu, des installations et activités de l'unité et de l'entreprise.

Textes de référence : Articles R. 4512-2 et suivants du code du travail.

NATURE DE L'OPÉRATION

OPÉRATION

Date	
Référence	
Objet	Réparation du Clos et du Couvert du Bâtiment 18

UNITÉ OU CASERNE

ENTREPRISE EXTÉRIEURE

Nom et adresse de la caserne :	Raison sociale :
Caserne Godefroi Gamin - Le Segala - 46500 GRAMAT	Adresse :
Grade et nom du responsable désigné :	Nom du responsable désigné :
LCL MATTHIEU ALLAMAND	N° téléphone :

TYPE D'OPÉRATION

Travaux d'entretien courant :	Oui ☐ non ☒	Travaux ponctuels	Oui ☐ non ☒
Date prévisible du début des travaux :	XX/XX/2026	de fin des travaux :	XX/XX/2027
Durée prévisible des travaux en nombre d'heures :			
Effectif maximum présent sur site :			

INSPECTION COMMUNE

Au cours de l'inspection commune, les actions suivantes doivent être entreprises :	Date de réalisation
• Délimitation du secteur d'intervention des entreprises extérieures (EE)	
• Matérialisation des zones du secteur pouvant présenter des dangers	
• Indication des voies de circulation pouvant être empruntées par le personnel, véhicules et engins des EE	

INSTALLATIONS ET MATÉRIELS MIS A DISPOSITION

Locaux : Bâtiment 018			
☒ Vestiaires	☒ Sanitaires	☒ Restauration	
Fourniture de fluides et d'énergie :			
☒ Eau	☒ Électricité	☐ Air comprimé	☐ Gaz
Prêt de matériel :			
➤ Aucun prêt de matériel ne sera consenti. ➤ L'entreprise extérieure fournit à son personnel tout le matériel nécessaire (EPI, échelle, matériel électrique, engins mécanique, etc.) et reste seule responsable de son état et de son utilisation.			

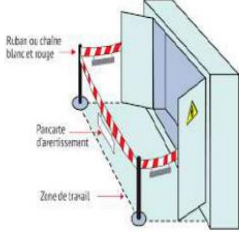
HABILITATIONS			
Type d'habilitation (électrique, CACES)	Nom de l'intervenant	Niveau d'habilitation	Date de délivrance du titre

PRÉSENCE DE TRAVAUX DANGEREUX

- Extrait de l'arrêté du 19 mars 1993 fixant la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention
- écrit susceptible d'être présent sur l'emprise (en application de l'article R. 4512-7 du Code du Travail).

Rayonnements ionisants	☐	Travaux en hauteur	☒
Substances & préparations dangereuses	☒	Travaux exposant au bruit > 90dB	☒
Agents biologiques pathogènes	☐	Risque de noyade	☐
ICPE faisant l'objet de plan d'opération interne	☐	Risque d'ensevelissement	☒
Maintenance sur équipements, autres que les appareils et accessoires de levage, soumis aux CVPO ¹	☐	Montage/démontage d'éléments préfabriqués lourds.	☒
Transformation sur les ascenseurs et monte-charges	☐	Travaux de démolition	☐
Maintenance sur les installations à très hautes ou très basses températures	☐	Espaces confinés – travaux sur ou dans des cuves et accumulateurs de matière	☐
Utilisation de pont-roulants ou de grues	☐	Travaux en milieu hyperbare	☐
Utilisation de treuils installés temporairement au-dessus d'une zone de travail ou de circulation	☐	Utilisation de laser > classe 3A	☐
Exposition au contact avec des pièces nues sous tension supérieure à la très basse tension (TBT)	☐	Travaux de soudage/découpage ou par points chauds exigeant le recours au « permis de feu »	☒
Utilisation d'équipement de travail nécessitant du personnel qualifié			☐

¹ Contrôles et vérifications périodiques obligatoires

ANALYSE DES RISQUES ET MESURES DE PRÉVENTION					
Risques		MESURES DE PRÉVENTION À METTRE EN ŒUVRE GENDARMERIE	MESURES DE PRÉVENTION À METTRE EN ŒUVRE ENTREPRISE	EXEMPLES	
RISQUES LIÉS À LA CIRCULATION	Utilisation de matériels ou travaux sur une zone d'activité	➤ Information du personnel de l'emprise de la présence à venir de modifications de circulation	➤ Information du personnel de l'emprise de la présence à venir de modifications de circulation ; ➤ Balisage et interdiction de circulation dans la zone de travail : périmètre de sécurité ; ➤ Utilisation de panneaux ou d'affiches pour marquer l'interdiction de circulation à proximité de la zone de travail.		
	Oui ☒ Non ☐				
RISQUES LIÉS À LA CIRCULATION	Utilisation de véhicules routiers	➤ Respect des règles de circulation en vigueur sur l'emprise ; ➤ Interdiction formelle de se stationner devant un poteau ou une bouche incendie ; ➤ Respect de la zone interdite à la circulation et au stationnement ; ➤ Respect de la signalétique au sol ; ➤ Attention, en raison de travaux, les conditions de circulation peuvent évoluer.			
	Oui ☒ Non ☐				
RISQUES LIÉS À LA MANUTENTION	Chargement / déchargement des véhicules	➤ Rédaction conjointe d'un protocole de chargement/déchargement.			
	Oui ☐ Non ☒				
RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT (EAU, SOL, AIR)	Évacuation des déchets et respect de l'environnement	➤ Interdiction de déversement de liquides chimiques et/ou dangereux dans les réseaux d'eau usées ou pluviales ; ➤ Évacuation des déchets produits selon les normes en vigueur ; ➤ Utilisation obligatoire d'une benne en cas de déchets volumineux (benne) ; ➤ Nettoyage des locaux systématique après intervention.			
	Oui ☒ Non ☐				

ANALYSE DES RISQUES ET MESURES DE PRÉVENTION			
RISQUES LIÉS À L'ORGANISATION	Présence de travailleur isolé		Situation interdite par l'article du code du travail R 4512-13 
	Oui ☐	Non ☒	
RISQUES LIÉS AUX CHUTE DE PLAIN PIED	INTERFÉRENCES DANS LES CIRCULATIONS		➤ Organiser la circulation des personnes (balisage) ; ➤ Balisage de la zone périmétrique du chantier ; ➤ Ranger les outils et les matériels inutilisés quotidiennement. 
	Oui ☒	Non ☐	
RISQUES LIÉS AU BRUIT	Présence de nuisances sonores		➤ Favoriser les interventions bruyantes lors de l'inoccupation des locaux ; ➤ Port des Équipements de Protection Individuelle adaptés. 
	Oui ☒	Non ☐	
RISQUES LIÉS AUX PRODUITS CHIMIQUES	Exposition aux produits chimiques		➤ Port obligatoire des Équipements de Protection Individuelle adaptés à l'activité exercée ; ➤ Détenir les FDS des produits utilisés et respecter les préconisations d'emploi. 
	Oui ☐	Non ☒	
RISQUES LIÉS À L'ÉLECTRICITÉ	Travaux d'ordre électrique ou à proximité de fils électriques		➤ Respect strict de la réglementation en vigueur ; ➤ Fournir les titres d'habilitations ; ➤ Intervention uniquement par du personnel formé et possédant une habilitation électrique à jour ; ➤ Port des Équipements de Protection Individuelle adaptés. 
	Oui ☐	Non ☒	

ANALYSE DES RISQUES ET MESURES DE PRÉVENTION					
RISQUES LIÉS AUX CHUTES DE HAUTEUR	Travaux en hauteur			➤ Intervention uniquement par du personnel formé et habilité ; ➤ Port des Équipements de Protection Individuelle adaptés ; ➤ Tenir compte des conditions météorologiques.	
	Oui ☒	Non ☐			
	Utilisation de nacelle ou plateforme mobile élévatrice de personnes (PEMP)			➤ Utilisation uniquement par du personnel formé et habilité ; ➤ Fournir les autorisations de conduite ; ➤ Port des Équipements de Protection Individuelle adaptés ; ➤ Respect de la réglementation en vigueur (CVPO à jour) ; ➤ Vitesse du vent ne doit pas excéder 45km/h.	
	Oui ☐	Non ☒			
RISQUES LIÉS À L'INCENDIE	Travaux par points chauds		➤ Établissement conjointe d'un Permis Feu (validité : 24h) par le SAI du groupement ou un service compétent ; ➤ Présence obligatoire du moyen d'extinction approprié dans la zone de travail. ➤ Présence de laine de verre dans le faux plafond		
	Oui ☒	Non ☐			
RISQUES LIÉS À L'ASPHYXIE	Travaux en milieu confiné		➤ Respect de la réglementation en vigueur ; ➤ Port des Équipements de Protection Individuelle adaptés ; ➤ Travail en binôme obligatoire.		
	Oui ☐	Non ☒			
AUTRES RISQUES			➤		

ORGANISATION DU PLAN DE PRÉVENTION

- ✓ L'entreprise extérieure assure la coordination des mesures de prévention qu'elle prend et de celles que prend l'ensemble des chefs d'entreprises extérieures.
- ✓ L'unité a le pouvoir de suspendre ou d'arrêter une opération si les mesures de prévention ne sont pas respectées.
- ✓ Chaque chef d'entreprise extérieure est responsable de l'application des mesures de prévention nécessaires à la protection de son personnel.
- ✓ Chaque chef d'entreprise extérieure doit désigner son représentant sur le site.
- ✓ Chaque chef d'entreprise extérieure n'a autorité que sur son personnel.

Tout incident ou accident, doit être communiqué au commandant d'unité afin que celui-ci puisse prendre les mesures conservatoires nécessaires.

CONSIGNE D'URGENCE

EN CAS D'URGENCE	
1 Stopper les opérations en cours	
2 Secourir la victime	
3 Alerter les secours	
4 Prévenir le ou les responsables de l'opération	
5 Engager les mesures d'urgence et d'évacuation	

PLAN DU SITE

Sur cette page vous devez supprimer ce texte et insérer un plan du site ou du bâtiment. Ce plan peut également être joint au plan de prévention.

Il doit contenir :

- L'adresse du site ;
- Le nom des bâtiments ;
- La route à utiliser pour circuler, l'entrée et la sortie ;
- L'emplacement des places de stationnement ;
- Les différents lieux d'intervention de l'entreprise extérieure ;
- Le lieu de stockage des produits et matériaux ;
- La position d'une trousse de premiers secours, des extincteurs.

VALIDATION DU PLAN DE PRÉVENTION

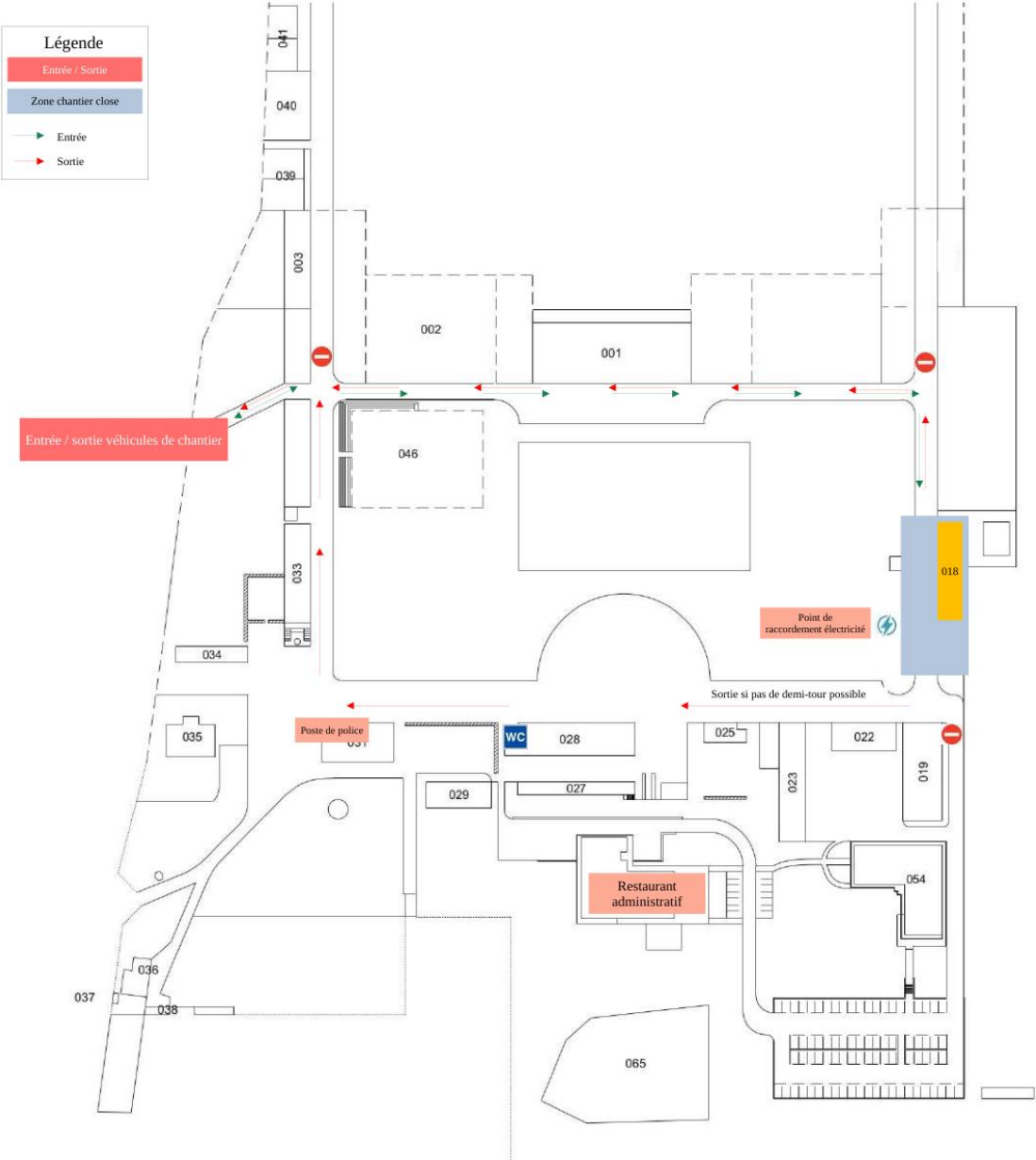
Les travaux ne peuvent être entrepris qu'après accord des employeurs sur les mesures prévues.

Le plan de prévention doit être validé par le commandant de caserne et les entreprises extérieures (EE).

Nom de l'unité Nom de l'entreprise	Nom du signataire	Qualité du signataire	Date et signature
GENDARMERIE	LCL ALLAMAND	Commandant de caserne	

TRAVAUX AU BÂTIMENT 018

PLAN DE CIRCULATION



2 DC28E26A-MINISTERE DE L'INTERIEUR-GRAMAT-AAT Provisoire.pdf

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : DC28E26A

Mission réalisée le 28/05/2026



PROPRIÉTAIRE

MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNIG
M.VIE Thibault
Caserne Godefroid - Gamin, CNIG
470 Avenue du Colonel Puyaubert
46500 GRAMAT

BIEN CONCERNÉ

Bâtiment N°18
Caserne Godefroid - Gamin, CNIG
470 avenue du Colonel Puyaubert
46500 GRAMAT

DC28E26A

1/1

SUD IMMO DIAG
37 chemin de Fournaulis - 31170 TOURNEFEUILLE
Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com


SUD IMMO DIAG
Proximité - Qualité - Réactivité

NOTE DE SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° DC28E26A

La présente note de synthèse ne peut être annexée seule à un acte authentique

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de bien : Bâtiment	Réf. Cadastre : NC
Adresse : Caserne Godefroid - Gamin, CNICG 470 avenue du Colonel Puyaubert 46500 GRAMAT	Date de construction : Antérieur au 1er janvier 1949

CONSTAT AMIANTE	
	Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Note de Synthèse

DC28E26A

1/1

Pré-Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Arrêté du 16/07/2019 ;

Articles R. 4412-97 à R. 4412-97-6 du Code du Travail issu du Décret 2017-899 du 9 mai 2017 modifié par le Décret 2019-251 du 27 mars 2019. Norme NF X 46-020 d'août 2017



Numéro de rapport	DC28E26A A
Propriétaire	MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault
Donneur d'ordre	MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault
Adresse de l'immeuble	Caserne Godefroid - Gamin, CNICG 470 avenue du Colonel Puyaubert 46500 GRAMAT
Bâtiment ou installation	Bâtiment
Date de la commande	28/05/2026
La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage	28/05/2026
Date d'émission du rapport de repérage	03/06/2026

Signataire du rapport

Signature et Visa	Opérateur de repérage :
 SUD IMMO DIAG 37 Chemin de Fournaulis - 31170 TOURNEFEUILLE Tél. 05 61 86 36 93 - contact@sudimmodiag.fr 400 388 000 000 RCS Toulouse	CHAPRIER Damien SUD IMMO DIAG Le 03/06/2026

Conclusions

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante. Dossier en pré-rapport car nous sommes dans l'attente des résultats des échantillons HAP des enrobés.

Amiante avant travaux

DC28E26A A

1/57



Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante repérés

critère de décision + réf. prélèv.	Elément	Matériau / Produit	N° du local	Localisation	Etage	Référence (ZPSO)
Résultat d'analyse (P034)	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Conduit en fibres-ciment	6	C. n°6	RDC	2017
Résultat d'analyse (P034)	Conduits, Siphons n°1	Éléments de canalisations enterrés en fibrespiment	20	Extérieur	Extérieur	2017
Résultat d'analyse (P034)	Conduits, Siphons n°2	Éléments de canalisations enterrés en fibrespiment				2017
Résultat d'analyse (P034)	Conduits, Siphons n°3	Éléments de canalisations enterrés en fibrespiment				2017

Exclusions

Partie combles : non concerné par les travaux.

Amiante avant travaux

DC28E26A A

2/57

SUD IMMO DIAG
 37 chemin de Fourmaulis 31170 TOURNEFEUILLE
 Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com



SOMMAIRE

SIGNATAIRE DU RAPPORT	1
CONCLUSIONS	1
DESCRIPTION DE LA MISSION.....	4
OBJET DE LA MISSION :	4
IDENTIFICATION COMPLETE DES DIFFERENTS INTERVENANTS ET PARTIES PRENANTES :	4
IDENTIFICATION COMPLETE DE L'IMMEUBLE CONCERNE :	4
IDENTIFICATION DU BATIMENT CONCERNE :	4
PROGRAMME DE TRAVAUX	4
CADRE DE LA MISSION DE REPERAGE.....	5
PERIMETRE DU REPERAGE : LOCAUX ET PARTIES D'IMMEUBLES CONCERNES (ZONE D'INTERVENTION) :	5
PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES / LOCAUX A INVESTIGUER	5
PROGRAMME DE REPERAGE	10
RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES	15
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE.....	15
DATES ET NATURE DES VISITES SUR SITE	15
ÉCARTS, ADJONCTIONS, SUPPRESSIONS PAR RAPPORT AUX NORMES EN VIGUEUR CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE LA NORME NF X 46-020	15
CONDITIONS D'INACCESSIBILITE OU D'IMPOSSIBILITE DE REALISER DES INVESTIGATIONS APPROFONDIES	15
LISTE DES ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGES	15
RESULTATS DU REPERAGE	22
RESULTATS DE L'ANALYSE DOCUMENTAIRE :	22
LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS REPERES.....	22
RAPPEL DES OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE CONCERNE PAR LA MISSION DE REPERAGE	28
ANNEXE : FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	29
ANNEXE : PLANS ET/OU CROQUIS.....	45
ANNEXE : PROCES VERBAUX D'ANALYSE.....	47

Amiante avant travaux

DC28E26A A

3/57

SUD IMMO DIAG
37 chemin de Fourmaulis 31170 TOURNEFEUILLE
Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com



1	Description de la mission	
1.1	Objet de la mission :	
Le repérage de l'amiante avant travaux dans les immeubles bâtis, défini à l'article R. 4412-97 du code du travail, consiste à rechercher, identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux et interventions visés à l'article R. 4412-94 du code du travail et définis par le donneur d'ordre.		
Références de l'ordre de mission : DC28E26A		
1.2	Identification complète des différents intervenants et parties prenantes :	
Propriétaire de l'immeuble :		MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault
Demeurant :		Caserne Godefroid - Gamin, CNICG 470 Avenue du Colonel Puyaubert 46500 GRAMAT
Représenté par :		
Commanditaire du repérage :		MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault
Opérateur ayant réalisé le repérage :		Monsieur CHAPRIER Damien
Nom et adresse de l'entreprise :		SUD IMMO DIAG 37 chemin de Fournaulis 31170 TOURNEFEUILLE
N° de Siret :		50538296000035
RCP-compagnie-n° de police :		AXA France IARD - 10774280704
1.3	Identification complète de l'immeuble concerné :	
Dénomination :		Caserne Godefroid - Gamin, CNICG
Adresse complète :		470 avenue du Colonel Puyaubert 46500 GRAMAT
Référence Cadastre :		NC
1.4	Identification du Bâtiment concerné :	
Date du PC ou date de construction :		Permis de Construire : Antérieur au 1 juillet 1997 Construction : Antérieur au 1er janvier 1949
Fonction principale du bâtiment :		Bâtiment
Autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné :		
2	Programme de Travaux	
Le programme de travaux envisagé par le Donneur d'Ordre prévoit :		
Intitulé		
Réparation du clos et du couvert du bâtiment 18 et démolition du mur de soutènement adjacent et clôture.		

Amiante avant travaux

DC28E26A A

4/57

SUD IMMO DIAG
 37 chemin de Fournaulis 31170 TOURNEFEUILLE
 Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com



3	Cadre de la mission de repérage		
3.1	Périmètre du repérage : locaux et parties d'immeubles concernés (zone d'intervention) :		
Parties d'immeuble concernées / Locaux à investiguer			
Parties d'immeuble concernées ou Locaux à investiguer		Etage	N° du local
C. n°1 		RDC	1
C. n°2 		RDC	2
C. n°3 		RDC	3
C. n°4 		RDC	4
DC28E26A A			5/57

Amiante avant travaux



Parties d'immeuble concernées ou Locaux à investiguer	Etage	N° du local
		
C. n°5		
	RDC	5
C. n°6		
	RDC	6
C. n°7	RDC	7

Amiante avant travaux

DC28E26A A

6/57

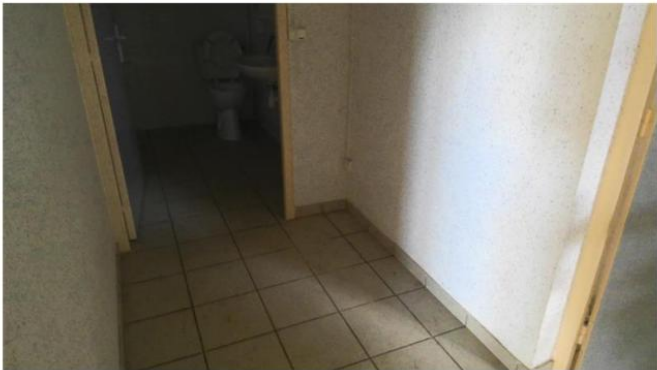
SUD IMMO DIAG
37 chemin de Fournaulis 31170 TOURNEFEUILLE
Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com



Parties d'immeuble concernées ou Locaux à investiguer	Etage	N° du local
		
C. n°8 	RDC	8
C. n°9 	RDC	9
C. n°10	RDC	10

Amiante avant travaux



Parties d'immeuble concernées ou Locaux à investiguer	Etage	N° du local
		
C. n°11 	RDC	11
C. n°12 	RDC	12
C. n°13	RDC	13

Amiante avant travaux

DC28E26A A

8/57

SUD IMMO DIAG
37 chemin de Fournaulis 31170 TOURNEFEUILLE
Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com



Parties d'immeuble concernées ou Locaux à investiguer	Etage	N° du local
		
C. n°14 	RDC	14
C. n°15 	RDC	15
C. n°16	RDC	16

Amiante avant travaux

DC28E26A A

9/57

SUD IMMO DIAG
37 chemin de Fournaulis 31170 TOURNEFEUILLE
Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com



Parties d'immeuble concernées ou Locaux à investiguer	Etage	N° du local
		
C. n°17	RDC	17
Escalier	Extérieur	18
mur	Extérieur	19
Extérieur	Extérieur	20

Programme de repérage

Liste des composants et parties de composants à inspecter découlant du programme des travaux, conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019 :

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou Produit	Commentaire
2 - Parois verticales extérieures et Façades			
Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich	Plaques, panneaux, bacs en fibres-ciment, éléments de remplissage	P	
	Ardoises composites hors fibro ciment	P	
	Ardoises en fibro ciment	P	
	Joints d'assemblage ou d'étanchéité, mastics, tresses	M	
	Revêtements intérieurs anti condensation (hors peintures)	P	
	Peintures des bardages métalliques	M	
Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage	Flocages, enduits projetés	M	
	Carton-amiante	M	
Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés), crépis extérieurs	M	
	Revêtements plastiques épais (RPE)	M	
	Peintures sur béton	M	

Amiante avant travaux

DC28E26A A

10/57

SUD IMMO DIAG
 37 chemin de Fourmaulis 31170 TOURNEFEUILLE
 Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com



	Enduits pelliculaires de lissage/débullage	M	
	Colles et joints (faïence, pâte de verre, carrelage), ragréages, primaires d'accrochage, Imperméabilisants	M	
	Éléments en maçonnerie silico-calcaire (1880-1940) briques blanches silico-calcaire	P	
	Garnissage des joints de dilatation	M	
	Joints de dilatation	M	
	Couvre-joints	P	
	Appuis de fenêtres en fibres-ciment	P	
	Enduit de façade	P	
Menuiseries extérieures	Joints de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	M	
	Joints d'étanchéité entre menuiserie et structure	P	
	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes	P	
	Plaques de fibres-ciment (allèges, coffres, etc.)	P	
	Peintures décoratives	M	
	Mastic de fenêtre bois	P	
	Mastic de fenêtre métallique	P	
	Mastic de porte-fenêtre	P	
	Mastic d'imposte	P	
	Mastic de brique de verre	P	
Éléments associés aux façades	Conduits de fumées, de cheminée, de ventilation	P	
	Conduits d'eaux (pluviales et usées)	P	
	Éléments ponctuels : chéneaux, rives, corniches	P	
3 - Parois verticales intérieures			
Murs et cloisons maçonnés	Flocages	M	
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M	
	Enduits de ragréage, débullage, lissage	M	
	Joints de dilatation, d'assemblage, joints coupefeu	M	
	Fourreaux (carton, fibres-ciment...)	P	
	Plâtre mural + peinture	P	
	Enduit ciment mural	P	
	Enduit ciment mural + peinture	P	
	Plâtre mural	P	
	Peinture murale	P	
Poteaux	Flocages	M	
	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	M	
	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)	M	
	Joints de dilatation, d'assemblage avec pourtrason	M	
	Entourages de poteau (carton-amiante, fibres-ciment, matériaux sandwich...), coffrages perdus	P	
Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non	P	
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M	
	Flocages	M	
	Plots de colle fixant les cloisons au mur	M	
	Bandes calicot	M	
	enduits de jointoiement des plaques de plâtre	M	
	Sous couches des tissus muraux	P	
	Isolants intérieurs fibreux, bourre en vrac	M	
	Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds / têtes de cloisons (notamment IGH et ERP): tresse, carton, fibres-ciment	P	
	Enduit de jointoiement des plaques de plâtre + bandes calicot (cloisons)	P	
Gaines et coffres verticaux	Flocages	M	
	Enduits à base de plâtre (projetés, lissés ou talochés)	M	
	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)	M	
	Bandes calicot	M	

Amiante avant travaux

DC28E26A A

11/57



	enduits de jointoiement des plaques de plâtre cartonné	M	
	Panneaux (fibres-ciment, ...)	P	
	Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)	P	
Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques	Joints des portes coupe-feu, phoniques ou pare flammes (sur battant et dormant y compris occulus, et sur serrurerie)	P	
	Panneaux, plaques en fibres-ciment des vantaux, bakelite	P	
	Isolants intérieurs des portes	P	
	Joint de porte coupe-feu (ouvrant)	P	
	Joint de porte coupe-feu (dormant)	P	
	Joint de porte coupe-feu (oculus)	P	
	Trappe de désenfumage	P	
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Sous couches des tissus muraux, moquettes murales ou les vinyles	P	
	Panneaux décoratifs en fibre-ciment (lambris), revêtements durs en fibres-ciment	P	
	Colles et joints de carrelage ou de faïence, ragréage, primaire d'accrochage	M	
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes, ...)	M	
	Revêtements bitumineux	M	
	Peintures intumescentes	M	
	Colle de faïence murale	P	
	Colle de plinthe	P	
	Joint de faïence	P	
	Joint de brique réfractaire	P	
	Colle + moquette murale	P	
	Plaque murale en fibres-ciment	P	
	Colle de faïence paillasse	P	
4 - Plafonds et faux plafonds			
Plafonds	Flocages	P	
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M	
	Panneaux collés vissés ou cloués	P	
	Coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite)	M	
	Bandes calicot	M	
	Enduits de jointoiement et plots de colle des plaques de plâtre	M	
	Sous couches des tissus muraux	M	
	Peintures intumescentes	M	
	Revêtements bitumineux	M	
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes...)	M	
	Résines	M	
	Colles de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage et joints de carrelage	M	
	Plâtre plafond + peinture	P	
	Enduit de jointoiement des plaques de plâtre + bande calicot (plafond)	P	
Poutres et charpentes	Flocages	M	
	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)	M	
	Entourages de poutres (carton-amiante, fibrespiment, matériaux sandwich)	P	
	Peintures intumescentes	M	
	Revêtements bitumineux	M	
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes...)	M	
	Jonctions avec la façade, calfeutremments, joints (coupe-feu, de dilatation, de structure)	M	
Gainés et coffres horizontaux	Flocages	M	
	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)	M	
	Bandes calicot	P	
	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre cartonné	M	
	Panneaux (fibres-ciment, ...)	P	

Amiante avant travaux

DC28E26A A

12/57



Faux plafonds	Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)	M	
	Panneaux et plaques	P	
	Jonctions entre faux plafond et structure, joints entre panneaux	P	
	Pare vapeur	P	
	Isolants posés dans le plénum au-dessus du panneau de faux plafond	P	
	Écrans de cantonnement et leurs joints (dans le plénum entre le faux plafond et le plancher supérieur)	P	
	Pare-vapeur de faux plafond laine minérale	P	
	Plaques de faux plafond cartonneux	P	
	Plaque de faux plafond rigide	P	
	Colle de faux plafond	P	
	Plot de colle (plafond)	P	
Suspentes et contrevents	Flocages	M	
	Protections en plâtre	M	
	Peintures intumescentes	M	
5 - Planchers et planchers techniques			
Revêtements de sols	Dalles de sol	P	
	Nez de marche	P	
	Dalles moquettes avec entrecoche noire	P	
	Sous-couches (carton, feutre, ...) des revêtements souples	M	
	Colles bitumineuses	M	
	Colles non bitumineuses	M	
	Moquette	M	
	Sols coulés à base ciment (terrazolith, etc.)	P	
	Peintures de sol	M	
	Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage	M	
	Revêtements de sols sportifs	P	
	Joints de dilatation et d'assemblage	P	
	Joints de cantonnement sur faux planchers	P	
	Enduit de cuvelage	M	
	Rebouchages autour de conduits (principalement IGH et ERP), fourreaux en carton ou fibres-ciment	M	
	Colle de carrelage bac de douche	P	
	Ragréage + colle + dalle de sol	P	
	Ragréage + colle + linoléum	P	
	Ragréage + colle + moquette	P	
	Ragréage	P	
	Colle de carrelage	P	
	Joint de carrelage	P	
	Colle + dalle de sol	P	
	Colle + linoléum	P	
	Colle + moquette	P	
6 - Conduits et accessoires intérieurs			
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...)	M	
	Matelas	P	
	Enveloppes (bandes tissées enduites ou non), colles de calorifugeage	M	
	Joints entre éléments, joints plats prédécoupés pour brides	M	
	Rubans adhésifs	P	
	Mastics	M	
	Conduits en fibres-ciment, manchons	P	
	Conduits en fibres-bitumes (conduits de drainage)	P	
	Tresses dans câbles électriques d'alimentation, (notamment de secours, souvent orange), résistants au feu	P	
	Conduit en fibres-ciment	P	
	Clapets / volets coupe-feu	P	
	Clapets (tunnels, lames, joints)	P	

DC28E26A A

13/57

SUD IMMO DIAG

37 chemin de Fourmaulais 31170 TOURNEFEUILLE

Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com

Amiante avant travaux

	Volets coupe-feu y compris ossature	P	
	Rebouchages et calfeutrements de clapets et volets coupe-feu	M	
Vide-ordures	Conduits et vidoirs en fibres-ciment	P	
	Joints d'étanchéité des trappes	M	

7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques

Portes et cloisons palières	Panneaux dans les portes palières	P	
	Panneaux des cloisons palières	P	
Parois des équipements	Plaques, panneaux décoratifs (habillages cabines, joues des escaliers mécaniques...)	P	
	Calfeutrement entre mur et plancher (joint, bourre)	P	
	Isolants	P	
	Colles	M	
	Joints	P	
Matériels en machinerie	Freins d'ascenseurs	P	
	Éléments de protection contre les arcs électriques intégrés dans des équipements de type contacteurs, sélecteurs, coupe-circuits...	P	
	Tresses	P	
	Joints plats	P	

8 - Équipements divers et accessoires

Chaudières (mixtes, collectives), chauffe baign, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes	Flocages	M	
	Bourres	M	
	Tresses	M	
	Calorifugeages	M	
	Joints d'étanchéité, joints plats prédécoupés pour brides	M	
	Dispositifs anti condensation (peintures, films, etc.)	M	
	Tissus, soufflets amortisseurs acoustiques	P	
	Joint de brûleur	P	
	Joint de brides	P	
	Joint souple d'accouplement CTA	P	
	Soufflet CTA	P	
Convecteurs et radiateurs électriques	Isolants thermiques cartonnés	P	
	Tresses des diffuseurs	M	
Fusibles à broche	Carton, tresse	P	
Canalisations électriques préfabriquées	Isolants	P	
Coffres-forts	Portes et parois	P	
Portes de placard, baignoires et éviers métalliques	Plaques souples bitumineuses antivibratiles	P	
	Peinture sous évier	P	
Jardinières, bac à sable incendie	Éléments en fibres-ciment	P	

10 - Aménagements, voiries et réseaux divers

Conduits, Siphons	Éléments de canalisations enterrés en fibrociment	P	
Voiries	Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume), asphaltes	M	
Espaces sportifs	Revêtements de sols	P	
Aménagements extérieurs	Éléments en fibres-ciment (jardinières, bordures...)	P	

Pour information : tout élément de la construction en contact avec un matériau ou produit contenant de l'amiante est susceptible d'être pollué. Cependant, les "matériaux et produits pollués" n'entrent pas dans le champ d'application de notre mission de repérage.

En effet, comme indiqué ci-dessus la mission de recherche se rapporte aux matériaux manufacturés dans lesquelles l'amiante a été ajouté à la fabrication ou lors de la mise en œuvre (liste de produits amianté, ED 1475, INRS) ou aux matériaux naturels tels que les granulats et n'inclut pas les traces d'amiante résiduel et les contaminations." (Extrait note DGT du 05-12-2017).

En outre, dans cette note du 5 décembre 2017 destinée à l'ensemble des services de l'Inspection du Travail, la Direction Générale du Travail (DGT) précise que le champ réglementaire des interventions de type "sous-section 4" couvre "toute intervention susceptible de provoquer l'émission de fibres d'amiante". Sont notamment intégrés dans cette définition "les travaux portant sur des matériaux, équipements, matériels ou articles contaminés par des poussières d'amiante".

La DGT cite en exemple "la dépose manuelle et sous humidification d'un isolant situé sous toiture qui a été pollué par des fibres d'amiante émises par la couverture en fibrociment". Elle précise que "peu importe que le donneur d'ordre ait prévu d'en déposer une partie seulement ou la totalité". Ces travaux ne peuvent être aucunement qualifiés d'intervention de type "sous-section 3".

Amiante avant travaux

DC28E26A A

14/57



3.2	Rapports précédemment réalisés
------------	---------------------------------------

Néant

4 Conditions de réalisation du repérage

4.1 Dates et Nature des visites sur site

Date	Objet
28/05/2026	Prévisite et réalisation du chantier

4.2	Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur Conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020
	Sans objet

4.3 Conditions d'inaccessibilité ou d'impossibilité de réaliser des investigations approfondies

Néant

4.4 Liste des Zones présentant des Similitudes d'Ouvrages

Dans le cadre de la mission de repérage, l'opérateur de repérage a défini les Zones Présentant des Similitudes d'Ouvrages suivantes :

Z001 : Revêtements de sols Colle de carrelage (continue : NON)

Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	critère de décision + réf. prélèv.	(Sondage) Référence
C. n°1	Revêtements de sols	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P003)	
C. n°2	Revêtements de sols	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P003)	
C. n°3	Revêtements de sols	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P003)	
C. n°4	Revêtements de sols	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P003)	
C. n°5	Revêtements de sols	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P007)	
C. n°13	Revêtements de sols n°1	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P003)	
C. n°14	Revêtements de sols	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P003)	
C. n°15	Revêtements de sols	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P003)	
C. n°16	Revêtements de sols	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P003)	
C. n°17	Revêtements de sols	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P003)	

Amiante avant travaux

DC28E26A A

15/57

SUD IMMO DIAG
 37 chemin de Fournaulis 31170 TOURNEFEUILLE
 Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com



Z002 : Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Colle de plinthe (continue : NON)				
Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	critère de décision + réf. prélèv.	(Sondage) Référence
C. n°2	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P004)	
C. n°3	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P004)	
C. n°4	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P004)	
C. n°5	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P008)	
C. n°13	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres n°1	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P004)	
C. n°14	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P004)	
C. n°15	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P004)	
C. n°16	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P004)	
C. n°17	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P004)	

Amiante avant travaux

DC28E26A A

16/57

SUD IMMO DIAG
 37 chemin de Fourmaulis 31170 TOURNEFEUILLE
 Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com



Z003 : Faux plafonds Panneaux et plaques (continue : NON)

Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	critère de décision + réf. prélèv.	(Sondage) Référence
C. n°1	Faux plafonds	Panneaux et plaques	Marquage du matériau	
C. n°2	Faux plafonds	Panneaux et plaques	Marquage du matériau	
C. n°3	Faux plafonds	Panneaux et plaques	Marquage du matériau	
C. n°4	Faux plafonds	Panneaux et plaques	Marquage du matériau	
C. n°5	Faux plafonds	Panneaux et plaques	Marquage du matériau	
C. n°7	Faux plafonds	Panneaux et plaques	Marquage du matériau	
C. n°9	Faux plafonds	Panneaux et plaques	Marquage du matériau	
C. n°10	Faux plafonds	Panneaux et plaques	Marquage du matériau	
C. n°11	Faux plafonds	Panneaux et plaques	Marquage du matériau	
C. n°12	Faux plafonds	Panneaux et plaques	Marquage du matériau	
C. n°13	Faux plafonds	Panneaux et plaques	Marquage du matériau	
C. n°14	Faux plafonds	Panneaux et plaques	Marquage du matériau	
C. n°15	Faux plafonds	Panneaux et plaques	Marquage du matériau	
C. n°16	Faux plafonds	Panneaux et plaques	Marquage du matériau	
C. n°17	Faux plafonds	Panneaux et plaques	Marquage du matériau	

Z004 : Murs et cloisons maçonnés Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés (continue : NON)

Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	critère de décision + réf. prélèv.	(Sondage) Référence
C. n°1	Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P005)	
C. n°2	Murs et cloisons maçonnés n°1	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P005)	
C. n°17	Murs et cloisons maçonnés n°1	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P005)	

Amiante avant travaux

DC28E26A A

17/57

SUD IMMO DIAG
 37 chemin de Fournaulis 31170 TOURNEFEUILLE
 Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com



Z005 : Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés (continue : NON)				
Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	critère de décision + réf. prélèv.	(Sondage) Référence
C. n°1	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P006)	
C. n°2	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P006)	
C. n°3	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P006)	
C. n°4	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P006)	
C. n°5	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P006)	
C. n°14	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) n°1	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P006)	
C. n°15	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) n°1	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P006)	
C. n°16	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P006)	
C. n°17	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P006)	

Z006 : Revêtements de sols Colle de carrelage (continue : NON)				
Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	critère de décision + réf. prélèv.	(Sondage) Référence
C. n°5	Revêtements de sols	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P009)	
C. n°10	Revêtements de sols n°1	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P009)	
C. n°11	Revêtements de sols n°1	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P009)	
C. n°12	Revêtements de sols n°1	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P009)	
C. n°13	Revêtements de sols n°2	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P009)	

Z007 : Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Colle de plinthe (continue : NON)				
Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	critère de décision + réf. prélèv.	(Sondage) Référence
C. n°5	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P010)	
C. n°6	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P010)	
C. n°13	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres n°2	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P010)	

Amiante avant travaux

DC28E26A A

18/57

SUD IMMO DIAG
37 chemin de Fournaulis 31170 TOURNEFEUILLE
Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com



Z008 : Murs et cloisons maçonnés Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés (continue : NON)				
Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	critère de décision + réf. prélèv.	(Sondage) Référence
C. n°2	Murs et cloisons maçonnés n°2	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P011)	
C. n°3	Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P011)	
C. n°4	Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P011)	
C. n°5	Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P011)	
C. n°6	Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P011)	

Z009 : Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) Enduit de jointoiement des plaques de plâtre + bandes calicot (cloisons) (continue : NON)				
Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	critère de décision + réf. prélèv.	(Sondage) Référence
C. n°5	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduit de jointoiement des plaques de plâtre + bandes calicot (cloisons)	Résultat d'analyse (P012)	
C. n°13	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduit de jointoiement des plaques de plâtre + bandes calicot (cloisons)	Résultat d'analyse (P013)	
C. n°14	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) n°2	Enduit de jointoiement des plaques de plâtre + bandes calicot (cloisons)	Résultat d'analyse (P012)	
C. n°15	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) n°2	Enduit de jointoiement des plaques de plâtre + bandes calicot (cloisons)	Résultat d'analyse (P012)	

Z010 : Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés (continue : NON)				
Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	critère de décision + réf. prélèv.	(Sondage) Référence
C. n°6	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P014)	
C. n°7	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P014)	
C. n°13	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P014)	

Amiante avant travaux

DC28E26A A

19/57

SUD IMMO DIAG
 37 chemin de Fournaulis 31170 TOURNEFEUILLE
 Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com



Z011 : Murs et cloisons maçonnés Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés (continue : NON)

Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	critère de décision + réf. prélèv.	(Sondage) Référence
C. n°7	Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P015)	
C. n°13	Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P015)	
C. n°14	Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P015)	
C. n°15	Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P015)	
C. n°16	Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P015)	
C. n°17	Murs et cloisons maçonnés n°2	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P015)	

Z012 : Revêtements de sols Colle de carrelage (continue : NON)

Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	critère de décision + réf. prélèv.	(Sondage) Référence
C. n°9	Revêtements de sols	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P026)	
C. n°10	Revêtements de sols n°2	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P026)	
C. n°11	Revêtements de sols n°2	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P026)	
C. n°12	Revêtements de sols n°2	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P030)	

Z013 : Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Colle de plinthe (continue : NON)

Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	critère de décision + réf. prélèv.	(Sondage) Référence
C. n°9	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P027)	
C. n°10	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P027)	
C. n°11	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P027)	
C. n°12	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres n°1	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P027)	

Z014 : Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Colle de faïence murale (continue : NON)

Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	critère de décision + réf. prélèv.	(Sondage) Référence
C. n°9	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de faïence murale	Résultat d'analyse (P028)	
C. n°12	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres n°2	Colle de faïence murale	Résultat d'analyse (P028)	

Amiante avant travaux

DC28E26A A

20/57

SUD IMMO DIAG
 37 chemin de Fournaulis 31170 TOURNEFEUILLE
 Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com



Z015 : Revêtements de sols Joint de carrelage (continue : NON)

Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	critère de décision + réf. prélèv.	(Sondage) Référence
C. n°9	Revêtements de sols	Joint de carrelage	Résultat d'analyse (P031)	
C. n°10	Revêtements de sols n°3	Joint de carrelage	Résultat d'analyse (P031)	
C. n°11	Revêtements de sols n°3	Joint de carrelage	Résultat d'analyse (P031)	
C. n°12	Revêtements de sols n°3	Joint de carrelage	Résultat d'analyse (P031)	

Z016 : Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés (continue : NON)

Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	critère de décision + réf. prélèv.	(Sondage) Référence
C. n°9	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P033)	
C. n°10	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P033)	
C. n°11	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P033)	
C. n°12	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P033)	

Z017 : Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) Conduit en fibres-ciment (continue : NON)

Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	critère de décision + réf. prélèv.	(Sondage) Référence
C. n°6	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Conduit en fibres-ciment	Résultat d'analyse (P034)	
Extérieur	Conduits, Siphons n°1	Éléments de canalisations enterrés en fibreciment	Résultat d'analyse (P034)	
	Conduits, Siphons n°2	Éléments de canalisations enterrés en fibreciment	Résultat d'analyse (P034)	
	Conduits, Siphons n°3	Éléments de canalisations enterrés en fibreciment	Résultat d'analyse (P034)	

Amiante avant travaux

DC28E26A A

21/57

SUD IMMO DIAG
37 chemin de Fournaulis 31170 TOURNEFEUILLE
Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com



5 Résultats du repérage

5.1 Résultats de l'Analyse Documentaire :

Néant

5.2 Liste des matériaux et produits repérés

Local	Etage	Zone	Elément	Matériau / Produit	Critère(s) ayant permis de conclure	Présence d'amiante (oui/non)	Estimation de la quantité
C. n°1	RDC		Revêtements de sols	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P003)	Non	
			Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P005)	Non	
			Faux plafonds	Panneaux et plaques	Marquage du matériau	Non	
			Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P006)	Non	
C. n°2	RDC		Murs et cloisons maçonnés n°2	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P011)	Non	
			Revêtements de sols	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P003)	Non	
			Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P004)	Non	
			Faux plafonds	Panneaux et plaques	Marquage du matériau	Non	
			Murs et cloisons maçonnés n°1	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P005)	Non	
			Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P006)	Non	
C. n°3	RDC		Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P011)	Non	
			Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P004)	Non	
			Revêtements de sols	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P003)	Non	
			Faux plafonds	Panneaux et plaques	Marquage du matériau	Non	
			Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P006)	Non	
C. n°4	RDC		Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P006)	Non	
			Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de plâtre ou ciment	Résultat d'analyse (P011)	Non	

Amiante avant travaux

DC28E26A A

22/57

SUD IMMO DIAG
 37 chemin de Fournaulis 31170 TOURNEFEUILLE
 Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com



Local	Etage	Zone	Elément	Matériau / Produit	Critère(s) ayant permis de conclure	Présence d'amiante (oui/non)	Estimation de la quantité
				projetés, lissés ou talochés			
			Revêtements de sols	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P003)	Non	
			Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P004)	Non	
			Faux plafonds	Panneaux et plaques	Marquage du matériau	Non	
C. n°5	RDC		Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P006)	Non	
			Revêtements de sols	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P007)	Non	
			Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P008)	Non	
			Faux plafonds	Panneaux et plaques	Marquage du matériau	Non	
			Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P010)	Non	
			Revêtements de sols	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P009)	Non	
			Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P011)	Non	
			Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduit de jointoiement des plaques de plâtre + bandes calicot (cloisons)	Résultat d'analyse (P012)	Non	
C. n°6	RDC		Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P010)	Non	
			Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P011)	Non	
			Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P014)	Non	
			Cheminée	Scellements et joints pierres	Résultat d'analyse (P017)	Non	
			Cheminée	Scellements et joints pierres	Résultat d'analyse (P018)	Non	
			Revêtements de sols	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P016)	Non	
			Plafonds	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P019)	Non	
			Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement,	Conduit en fibres-ciment	Résultat d'analyse (P034)	Oui	1 u

Amiante avant travaux

DC28E26A A

23/57

SUD IMMO DIAG
 37 chemin de Fourmaulis 31170 TOURNEFEUILLE
 Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com



Local	Etage	Zone	Elément	Matériau / Produit	Critère(s) ayant permis de conclure	Présence d'amiante (oui/non)	Estimation de la quantité
			autres fluides)				
C. n°7	RDC		Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P014)	Non	
			Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P015)	Non	
			Faux plafonds	Panneaux et plaques	Marquage du matériau	Non	
			Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P021)	Non	
			Revêtements de sols	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P020)	Non	
			Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de faïence murale	Résultat d'analyse (P022)	Non	
C. n°8	RDC		Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P024)	Non	
			Plafonds	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P023)	Non	
			Chaudières (mixtes, collectives),	Chaudière	Marquage du matériau	Non	
			Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques	Joint de porte coupe-feu (ouvrant)	Résultat d'analyse (P025)	Non	
C. n°9	RDC		Faux plafonds	Panneaux et plaques	Marquage du matériau	Non	
			Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de faïence murale	Résultat d'analyse (P028)	Non	
			Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P027)	Non	
			Revêtements de sols	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P026)	Non	
			Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Enveloppes (bandes, calorifugeage)	Résultat d'analyse (P029)	Non	
			Revêtements de sols	Joint de carrelage	Résultat d'analyse (P031)	Non	
			Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P032)	Non	
			Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P033)	Non	

Amiante avant travaux

DC28E26A A

24/57



Local	Etage	Zone	Elément	Matériau / Produit	Critère(s) ayant permis de conclure	Présence d'amiante (oui/non)	Estimation de la quantité
C. n°10	RDC		Revêtements de sols n°1	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P009)	Non	
			Revêtements de sols n°2	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P026)	Non	
			Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P027)	Non	
			Revêtements de sols n°3	Joint de carrelage	Résultat d'analyse (P031)	Non	
			Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P033)	Non	
			Faux plafonds	Panneaux et plaques	Marquage du matériau	Non	
C. n°11	RDC		Revêtements de sols n°1	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P009)	Non	
			Revêtements de sols n°2	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P026)	Non	
			Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P027)	Non	
			Revêtements de sols n°3	Joint de carrelage	Résultat d'analyse (P031)	Non	
			Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P033)	Non	
			Faux plafonds	Panneaux et plaques	Marquage du matériau	Non	
C. n°12	RDC		Revêtements de sols n°1	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P009)	Non	
			Revêtements de sols n°2	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P030)	Non	
			Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres n°1	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P027)	Non	
			Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres n°2	Colle de faïence murale	Résultat d'analyse (P028)	Non	
			Revêtements de sols n°3	Joint de carrelage	Résultat d'analyse (P031)	Non	
			Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P033)	Non	
			Faux plafonds	Panneaux et plaques	Marquage du matériau	Non	
C. n°13	RDC		Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres n°2	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P010)	Non	
			Revêtements de sols	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P009)	Non	

Amiante avant travaux

DC28E26A A

25/57

SUD IMMO DIAG
 37 chemin de Fourmaulais 31170 TOURNEFEUILLE
 Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com



Local	Etage	Zone	Elément	Matériau / Produit	Critère(s) ayant permis de conclure	Présence d'amiante (oui/non)	Estimation de la quantité
			n°2				
			Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduit de jointoiement des plaques de plâtre + bandes calicot (cloisons)	Résultat d'analyse (P013)	Non	
			Revêtements de sols n°1	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P003)	Non	
			Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres n°1	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P004)	Non	
			Faux plafonds	Panneaux et plaques	Marquage du matériau	Non	
			Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P014)	Non	
			Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P015)	Non	
C. n°14	RDC		Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) n°1	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P006)	Non	
			Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) n°2	Enduit de jointoiement des plaques de plâtre + bandes calicot (cloisons)	Résultat d'analyse (P012)	Non	
			Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P015)	Non	
			Revêtements de sols	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P003)	Non	
			Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P004)	Non	
			Faux plafonds	Panneaux et plaques	Marquage du matériau	Non	
C. n°15	RDC		Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) n°1	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P006)	Non	
			Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) n°2	Enduit de jointoiement des plaques de plâtre + bandes calicot (cloisons)	Résultat d'analyse (P012)	Non	
			Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P015)	Non	
			Revêtements de sols	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P003)	Non	
			Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P004)	Non	
			Faux plafonds	Panneaux et plaques	Marquage du matériau	Non	

Amiante avant travaux

DC28E26A A

26/57



Local	Etage	Zone	Elément	Matériau / Produit	Critère(s) ayant permis de conclure	Présence d'amiante (oui/non)	Estimation de la quantité
C. n°16	RDC		Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P006)	Non	
			Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P015)	Non	
			Revêtements de sols	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P003)	Non	
			Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P004)	Non	
			Faux plafonds	Panneaux et plaques	Marquage du matériau	Non	
C. n°17	RDC		Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P006)	Non	
			Murs et cloisons maçonnés n°2	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P015)	Non	
			Revêtements de sols	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P003)	Non	
			Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthe	Résultat d'analyse (P004)	Non	
			Faux plafonds	Panneaux et plaques	Marquage du matériau	Non	
			Murs et cloisons maçonnés n°1	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (P005)	Non	
Escalier	Extérieur		Revêtements de sols	Chape	Résultat d'analyse (P001)	Non	
			Façades lourdes y compris poteaux	Scelllements et joints pierres	Résultat d'analyse (P002)	Non	
mur	Extérieur		Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés), crépis extérieurs	Résultat d'analyse (P035)	Non	
Extérieur	Extérieur		Conduits, Siphons n°1	Éléments de canalisations enterrés en fibrespiment	Résultat d'analyse (P034)	Oui	1 u
			Conduits, Siphons n°2	Éléments de canalisations enterrés en fibrespiment	Résultat d'analyse (P034)	Oui	1 u
			Conduits, Siphons n°3	Éléments de canalisations enterrés en fibrespiment	Résultat d'analyse (P034)	Oui	1 u
			Voiries n°2	Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume), asphaltes	Résultat d'analyse (P036)	Non	
			Voiries n°1	Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume), asphaltes	Résultat d'analyse (P037)	Non	

Amiante avant travaux

DC28E26A A

27/57



Commentaire :

Néant

5.3 Rappel des obligations du propriétaire concerné par la mission de repérage

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

Amiante avant travaux

DC28E26A A

28/57

SUD IMMO DIAG
 37 chemin de Fournaulis 31170 TOURNEFEUILLE
 Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com



ANNEXE : Fiches d'identification et de cotation

ELEMENT : Conduits, Siphons n°1

Emplacement :



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	Extérieur - Extérieur Conduits, Siphons n°1
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien		Éléments de canalisations enterrés en fibreciment
Résultat amiante		
Présence d'amiante ()		

ELEMENT : Chaudières (mixtes, collectives),

Emplacement :



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°8 Chaudières (mixtes, collectives),
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien		Chaudière
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

Amiante avant travaux

DC28E26A A

29/57



ELEMENT : Conduits, Siphons n°3		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	Extérieur - Extérieur Conduits, Siphons n°3
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien		Éléments de canalisations enterrés en fibreciment
Résultat amiante		
Présence d'amiante ()		

ELEMENT : Faux plafonds		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°1 Faux plafonds
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien		Panneaux et plaques
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

ELEMENT : Conduits, Siphons n°2		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	Extérieur - Extérieur Conduits, Siphons n°2
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien		Éléments de canalisations enterrés en fibreciment
Résultat amiante		
Présence d'amiante ()		

Amiante avant travaux

DC28E26A A

30/57



PRELEVEMENT : P001		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	Extérieur - Escalier Revêtements de sols
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Chape
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P002		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	Extérieur - Escalier Façades lourdes y compris poteaux
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Scellements et joints pierres
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P003		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°1 Revêtements de sols
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Colle de carrelage
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

Amiante avant travaux

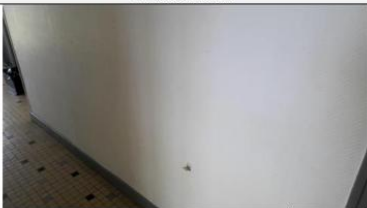
DC28E26A A

31/57



PRELEVEMENT : P004		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°2 Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Colle de plinthe
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P005		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°17 Murs et cloisons maçonnés n°1
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P006		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°1 Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

Amiante avant travaux

DC28E26A A

32/57



PRELEVEMENT : P007		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°5 Revêtements de sols
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Colle de carrelage
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P008		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°5 Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Colle de plinthe
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P009		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°5 Revêtements de sols
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Colle de carrelage
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

Amiante avant travaux

DC28E26A A

33/57



PRELEVEMENT : P010		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°5 Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Colle de plinthe
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P011		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°5 Murs et cloisons maçonnés
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

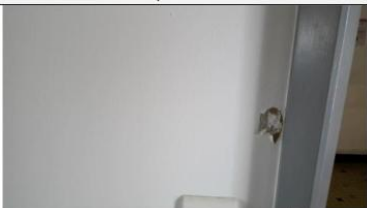
PRELEVEMENT : P012		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°5 Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Enduit de jointoiement des plaques de plâtre + bandes calicot (cloisons)
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

Amiante avant travaux

DC28E26A A

34/57



PRELEVEMENT : P013		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°13 Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Enduit de jointoiement des plaques de plâtre + bandes calicot (cloisons)
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P014		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°13 Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

Amiante avant travaux

DC28E26A A

35/57



PRELEVEMENT : P015		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°13 Murs et cloisons maçonnés
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P016		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°6 Revêtements de sols
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Colle de carrelage
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P017		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°6 Cheminée
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Scelllements et joints pierres
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

Amiante avant travaux

DC28E26A A

36/57



PRELEVEMENT : P018		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°6 Cheminée
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Scelllements et joints pierres
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P019		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°6 Plafonds
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P020		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°7 Revêtements de sols
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Colle de carrelage
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

Amiante avant travaux

DC28E26A A

37/57



PRELEVEMENT : P021		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°7 Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Colle de plinthe
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P022		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°7 Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Colle de faïence murale
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P023		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°8 Plafonds
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

Amiante avant travaux

DC28E26A A

38/57



PRELEVEMENT : P024		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°8 Murs et cloisons maçonnés
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P025		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°8 Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Joint de porte coupe-feu (ouvrant)
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P026		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°9 Revêtements de sols
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Colle de carrelage
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

Amiante avant travaux

DC28E26A A

39/57



PRELEVEMENT : P027		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°9 Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Colle de plinthe
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P028		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°9 Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Colle de faïence murale
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P029		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°9 Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Enveloppes (bandes, calorifugeage)
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

Amiante avant travaux

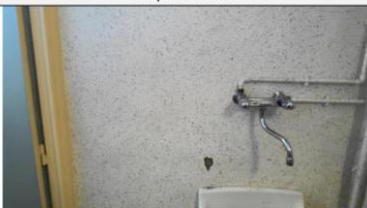
DC28E26A A

40/57



PRELEVEMENT : P030		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°12 Revêtements de sols n°2
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Colle de carrelage
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P031		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°9 Revêtements de sols
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Joint de carrelage
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P032		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°9 Murs et cloisons maçonnés
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

Amiante avant travaux

DC28E26A A

41/57



PRELEVEMENT : P033		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°9 Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P034		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	RDC - C. n°6 Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Conduit en fibres-ciment
Résultat amiante		
Présence d'amiante (Fibres d'amiante de type chrysotile, riébeckite-amiante (crocidolite))		

Amiante avant travaux

DC28E26A A

42/57

SUD IMMO DIAG
 37 chemin de Fourmaulis 31170 TOURNEFEUILLE
 Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com



PRELEVEMENT : P035		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	Extérieur - mur Façades lourdes y compris poteaux
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés), crépis extérieurs
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P036		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	Extérieur - Extérieur Voiries n°2
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume), asphaltes
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

Amiante avant travaux

DC28E26A A

43/57

SUD IMMO DIAG
 37 chemin de Fournaulis 31170 TOURNEFEUILLE
 Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com



PRELEVEMENT : P037		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault	DC28E26A	Extérieur - Extérieur Voiries n°1
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
CHAPRIER Damien	28/05/2026	Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume), asphaltes
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

Amiante avant travaux

DC28E26A A

44/57

SUD IMMO DIAG
37 chemin de Fournaulis 31170 TOURNEFEUILLE
Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com



ANNEXE : Plans et/ou Croquis

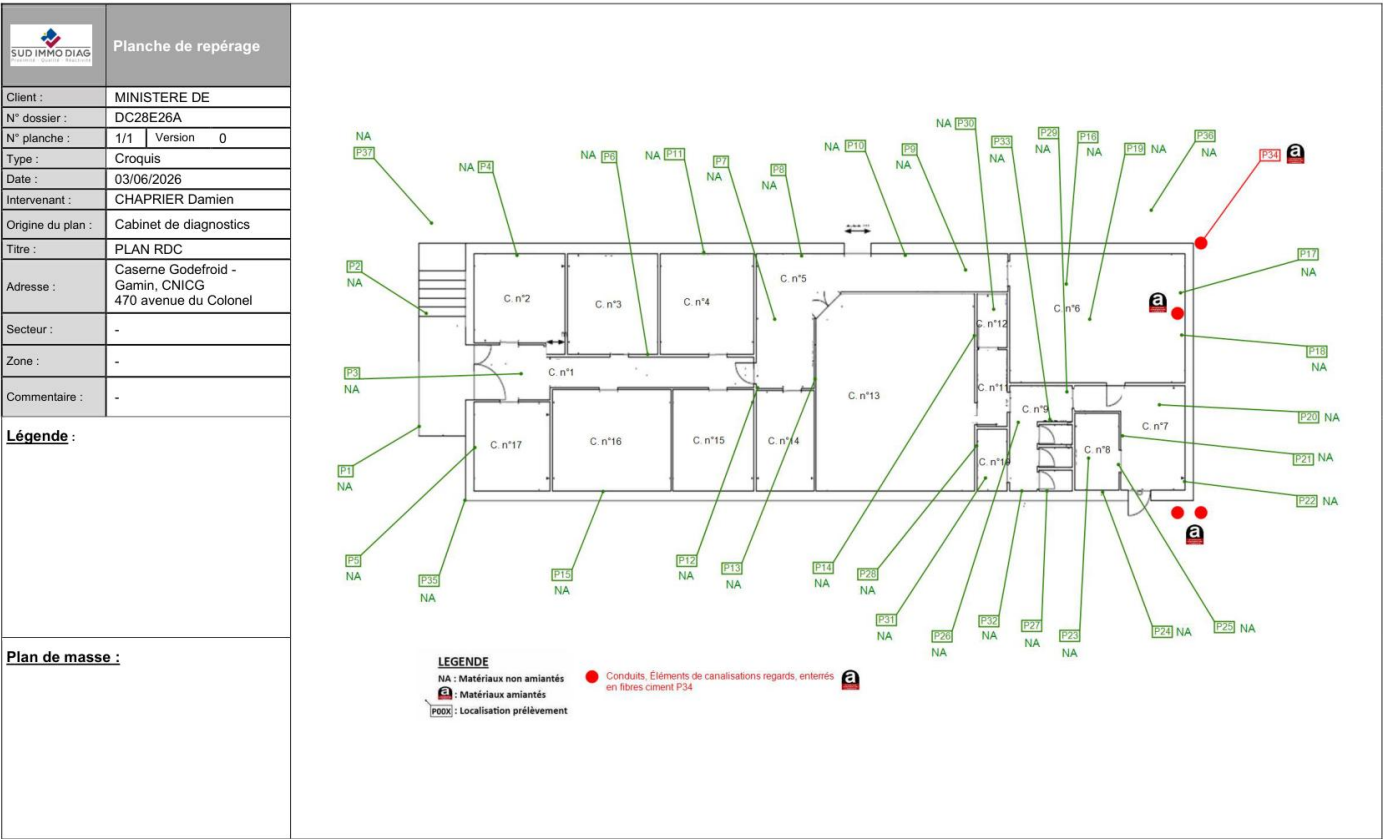
Amiante avant travaux

DC28E26A A

45/57

SUD IMMO DIAG
37 chemin de Fournaulis 31170 TOURNEFEUILLE
Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com





DC28E26A A

46/57



ANNEXE : Procès verbaux d'analyse

PV_00720260501842736



Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

SUD IMMO DIAG
Laurent DELAYRE
37 Che de Fournolis
31170 TOURNEFEUILLE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-033169-01 Date d'émission de rapport : 04/06/2026 2:42 Page 1/11
Dossier N° : 26K019205 Date de réception : 01/06/2026 Date d'analyse : 01/06/2026
Référence dossier Client :
DC28E26A A - Caserne Godefroid - Gamin, CNICG 470 avenue du Colonel Puyaubert 46500 GRAMAT - MINISTERE DE
L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault

analyse amiante + recherche HAP sur P36 et P37

Une analyse d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) a été également prise en compte et les résultats seront annexés lors d'un second envoi qui fera l'objet d'une version amendée et complétée du présent rapport.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyse	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P001-Extérieur - Escalier - - Revêtements de sols - Chape	Matériau de type peinture (beige) ; dur mortier, béton, chape (gris)	MET / CF8U	1 / 2	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	P002-Extérieur - Escalier - - Façades lourdes y compris poteaux - Scelllements et joints pierres	Matériau de type peinture (beige) + (blanc) ; semi-dur enduit (gris) (granulaire)	MET / CF8U	1 / 2	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	P003-RDC - C. n°1 - - Revêtements de sols - Colle de carrelage	matériau dur de type carrelage, faïence (marron) ; ciment-colle (gris) (foncé) mortier, béton, chape joint ciment	MET / CF8U	1 / 2	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004	P004-RDC - C. n°2 - - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Colle de plinthe	matériau dur de type carrelage, faïence (bleu) ; ciment-colle (gris) semi-dur (beige) mortier, béton, chape peinture	MET / CF8U	1 / 2	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 11 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

4 Chemin des Maures CS 60134

33172 Gradignan, FRANCE

Tél : +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax : +33388916531 - Site Web : <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>

S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1-5540
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Amiante avant travaux

DC28E26A A

47/57

SUD IMMO DIAG

37 chemin de Fournolis 31170 TOURNEFEUILLE

Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com



Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-033169-01 Date d'émission de rapport : 04/06/2026 2:42 Page 2/11
 Dossier N° : 26K019205 Date de réception : 01/06/2026 Date d'analyse : 01/06/2026
 Référence dossier Client :
 DC28E26A - Caserne Godefroid - Gamin, CNICG 470 avenue du Colonel Puyaubert 46500 GRAMAT - MINISTERE DE
 L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault

analyse amiante + recherche HAP sur P36 et P37

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyse	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
005	P005-RDC - C. n°17 - Murs et cloisons maçonnés n°1 - Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; semi-dur enduit (gris) (granulaire)	MET /CF6U	1 / 2	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
006	P006-RDC - C. n°1 - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) - Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Matériau semi-dur de type enduit (blanc) (plâtreux) ; peinture en traces + (marron)	MET /CF6U	1 / 2	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
007	P007-RDC - C. n°5 - Revêtements de sols - Colle de carrelage	matériau dur de type carrelage, faïence (marron) ; joint ciment (gris) (foncé) ciment-colle mortier, béton, chape	MET /CF6U	1 / 2	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
008	P008-RDC - C. n°5 - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Colle de plinthe	matériau dur de type carrelage, faïence (noir) ; ciment-colle (gris) mortier, béton, chape (clair) peinture (beige)	MET /CF6U	1 / 2	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
009	P009-RDC - C. n°5 - Revêtements de sols - Colle de carrelage	matériau dur de type carrelage, faïence (bleu) ; ciment-colle (gris) (foncé) mortier, béton, chape joint ciment	MET /CF6U	1 / 2	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 11 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations reportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
 4 Chemin des Maures CS 60134
 33172 Gradignan, FRANCE
 Tél: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
 S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
 1- 5640
 Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Amiante avant travaux

DC28E26A A

48/57

SUD IMMO DIAG

37 chemin de Fournaulis 31170 TOURNEFEUILLE

Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com



Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-033169-01 Date d'émission de rapport : 04/06/2026 2:42 Page 3/11
 Dossier N° : 26K019205 Date de réception : 01/06/2026 Date d'analyse : 01/06/2026
 Référence dossier Client :
 DC28E26A - Caserne Godefroid - Gamin, CNICG 470 avenue du Colonel Puyaubert 46500 GRAMAT - MINISTERE DE
 L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault

analyse amiante + recherche HAP sur P36 et P37

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyse	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
010	P010-RDC - C. n°5 - - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gainex, coffres - Colle de plinthe	matériau dur de type carrelage, faïence (noir) ; peinture en traces (beige) + (marron) ciment-colle (gris) mortier, béton, chape	MET /CF8U	1 / 2	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
011	P011-RDC - C. n°5 - - Murs et cloisons maçonnés - Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; semi-dur enduit (blanc) + (gris) (granulaire)	MET /CF8U	1 / 2	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
012	P012-RDC - C. n°5 - - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) - Enduit de jointoiement des plaques de plâtre + bandes calicot (cloisons)	Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP /Z2J2	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées *
		matériau de type peinture (blanc) ; semi-dur enduit (gris) souple fibreux papier, carton (marron) plâtre	MET /CF8U	1 / 2	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
013	P013-RDC - C. n°13 - - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) - Enduit de jointoiement des plaques de plâtre + bandes calicot (cloisons)	Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP /Z2J2	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées *
		matériau de type peinture (blanc) ; semi-dur enduit souple fibreux papier, carton (marron) plâtre	MET /A4VB	1 / 2	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 11 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
 4 Chemin des Maures CS 60134
 33172 Gradignan, FRANCE
 Tél: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
 S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
 1- 5640
 Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Amiante avant travaux

DC28E26A A

49/57

SUD IMMO DIAG

37 chemin de Fournaulis 31170 TOURNEFEUILLE

Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com



Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-033169-01 Date d'émission de rapport : 04/06/2026 2:42 Page 4/11
 Dossier N° : 26K019205 Date de réception : 01/06/2026 Date d'analyse : 01/06/2026
 Référence dossier Client :
 DC28E26A - Caserne Godefroid - Gamin, CNICG 470 avenue du Colonel Puyaubert 46500 GRAMAT - MINISTERE DE
 L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault

analyse amiante + recherche HAP sur P36 et P37

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyse	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
014	P014-RDC - C. n°13 - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) - Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	matériau de type peinture (blanc) ; semi-dur enduit (plâtreux) dur brique (orange) en traces	MET / A4VB	1 / 2	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
015	P015-RDC - C. n°13 - Murs et cloisons maçonnés - Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; semi-dur enduit (blanc) dur mortier, béton, chape (gris)	MET / A4VB	1 / 2	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
016	P016-RDC - C. n°6 - - Revêtements de sols - Colle de carrelage	matériau dur de type carrelage, faïence (gris) ; joint ciment (foncé) ciment-colle mortier, béton, chape	MET / A4VB	1 / 2	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
017	P017-RDC - C. n°6 - - Cheminée - Scelllements et joints pierres	Matériau de type peinture (blanc) (foncé) ; semi-dur joint (gris) (granulaire)	MET / A4VB	1 / 2	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
018	P018-RDC - C. n°6 - - Cheminée - Scelllements et joints pierres	matériau de type peinture (gris) (foncé) ; dur joint ciment	MET / A4VB	1 / 2	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 11 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
 4 Chemin des Maures CS 60134
 33172 Gradignan, FRANCE
 Tél: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
 S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
 1- 5640
 Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Amiante avant travaux

DC28E26A A

50/57

SUD IMMO DIAG

37 chemin de Fournaulis 31170 TOURNEFEUILLE

Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com



Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-033169-01 Date d'émission de rapport : 04/06/2026 2:42 Page 5/11
 Dossier N° : 26K019205 Date de réception : 01/06/2026 Date d'analyse : 01/06/2026
 Référence dossier Client :
 DC28E26AA - Caserne Godefroid - Gamin, CNICG 470 avenue du Colonel Puyaubert 46500 GRAMAT - MINISTERE DE
 L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault

analyse amiante + recherche HAP sur P36 et P37

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyse	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
019	P019-RDC - C. n°6 - - Plafonds - Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP * / Z2J2	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; semi-dur enduit (blanc) (plâtreux)	MET * / A4VB	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
020	P020-RDC - C. n°7 - - Revêtements de sols - Colle de carrelage	matériau dur de type carrelage, faïence (marron) ; ciment-colle (gris) (foncé) mortier, béton, chape	MET * / A4VB	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
021	P021-RDC - C. n°7 - - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Colle de plinthe	matériau dur de type carrelage, faïence (marron) (clair) ; ciment-colle (gris) mortier, béton, chape	MET * / A4VB	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
022	P022-RDC - C. n°7 - - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Colle de faïence murale	matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; joint ciment (gris) (foncé) en traces ciment-colle (clair) mortier, béton, chape	MET * / A4VB	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
023	P023-RDC - C. n°8 - - Plafonds - Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés					

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 11 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
 4 Chemin des Maures CS 60134
 33172 Gradignan, FRANCE
 Tél : +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax : +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
 S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
 1- 5640
 Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Amiante avant travaux

DC28E26A A

51/57

SUD IMMO DIAG

37 chemin de Fournaulis 31170 TOURNEFEUILLE

Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-033169-01 Date d'émission de rapport : 04/06/2026 2:42 Page 6/11
 Dossier N° : 26K019205 Date de réception : 01/06/2026 Date d'analyse : 01/06/2026
 Référence dossier Client :
 DC28E26A - Caserne Godefroid - Gamin, CNICG 470 avenue du Colonel Puyaubert 46500 GRAMAT - MINISTERE DE
 L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault

analyse amiante + recherche HAP sur P36 et P37

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyse	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau de type peinture (blanc) ; semi-dur enduit (plâtreux)	MET /A4VB	1 / 2	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
024	P024-RDC - C. n°8 - - Murs et cloisons maçonnés - Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Matériau de type peinture (bleu) (clair) ; semi-dur enduit (gris) (granulaire)	MET /A4VB	1 / 2	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
025	P025-RDC - C. n°8 - - Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques - Joint de porte coupe-feu (ouvrant)	Matériau de type peinture (blanc) ; souple (marron) (fibreuse)	MET /A4VB	1 / 2	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
026	P026-RDC - C. n°9 - - Revêtements de sols - Colle de carrelage	matériau dur de type carrelage, faïence (gris) ; ciment-colle (clair) mortier, béton, chape (foncé)	MET /A4VB	1 / 2	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
027	P027-RDC - C. n°9 - - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Colle de plinthe	matériau dur de type carrelage, faïence (gris) ; peinture (foncé) ciment-colle (blanc)(i)	MET /A4VB	1 / 2	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 11 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
 4 Chemin des Maures CS 60134
 33172 Gradignan, FRANCE
 Tél : +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax : +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
 S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
 1- 5640
 Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Amiante avant travaux

DC28E26A A

52/57

SUD IMMO DIAG

37 chemin de Fournaulis 31170 TOURNEFEUILLE

Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-033169-01 Date d'émission de rapport : 04/06/2026 2:42 Page 7/11
 Dossier N° : 26K019205 Date de réception : 01/06/2026 Date d'analyse : 01/06/2026
 Référence dossier Client:
 DC28E26A - Caserne Godefroid - Gamin, CNICG 470 avenue du Colonel Puyaubert 46500 GRAMAT - MINISTERE DE
 L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault

analyse amiante + recherche HAP sur P36 et P37

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyse	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
028	P028-RDC - C. n°9 - - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Colle de faïence murale	matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; ciment-colle (gris) peinture (vert) semi-dur enduit	MET / A4VB	1 / 2	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
029	P029-RDC - C. n°9 - - Conduits de fluides (air eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) - Enveloppes (bandes, calorifugeage)	Matériau de type aluminium (gris) matériau de type peinture (blanc) ; semi-dur enduit colle (jaune) fibreux bourre calorifuge aluminium (gris)	MOLP / Z2J2 MET / A4VB	2 / 2 1 / 2	- Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées * Fibres d'amiante non détectées *
030	P030-RDC - C. n°12 - Revêtements de sols n° 2 - Colle de carrelage	Matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET / A4VB	1 / 2	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
031	P031-RDC - C. n°9 - - Revêtements de sols - Joint de carrelage	Matériau de type peinture (marron) ; dur joint ciment (gris) (foncé)	MET / CF6U	1 / 2	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
032	P032-RDC - C. n°9 - - Murs et cloisons maçonnés - Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Matériau de type peinture (blanc) + (beige) ; semi-dur enduit (plâtreux) (gris) (cimenteux)	MET / CF6U	1 / 2	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 11 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
 4 Chemin des Maures CS 60134
 33172 Gradignan, FRANCE
 Tél: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
 S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
 1- 5640
 Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Amiante avant travaux

DC28E26A A

53/57

SUD IMMO DIAG

37 chemin de Fournaulis 31170 TOURNEFEUILLE

Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com



Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-033169-01 Date d'émission de rapport : 04/06/2026 2:42 Page 8/11
 Dossier N° : 26K019205 Date de réception : 01/06/2026 Date d'analyse : 01/06/2026
 Référence dossier Client :
 DC28E26A A - Caserne Godefroid - Gamin, CNICG 470 avenue du Colonel Puyaubert 46500 GRAMAT - MINISTERE DE
 L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault

analyse amiante + recherche HAP sur P36 et P37

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyse	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
033	P033-RDC - C. n°9 - - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) - Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Matériau de type peinture (blanc) ; semi-dur enduit (plâtreux)	MET * / CF6U	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
034	P034-RDC - C. n°6 - - Conduits de fluides (air eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) - Conduit en fibres-ciment	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris) (ii)	MOLP * / ZJ2	4 / 4 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile, riebeckite-amiante (crocidolite) *
035	P035-Extérieur - mur - - Façades lourdes y compris poteaux - Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés), crépis extérieurs	Matériau de type peinture (blanc) (foncé) ; semi-dur enduit (gris) (clair) (granulaire)	MET * / CF6U	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
036	P036-Extérieur - Extérieur - - Voiries n°2 - Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume), asphaltes	matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (noir)	MOLP * / 8OEU	6 / 6 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (noir)	MET * / J4NN	3 / 6 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 11 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
 4 Chemin des Maures CS 60134
 33172 Gradignan, FRANCE
 Tél : +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax : +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
 S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
 1- 5640
 Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Amiante avant travaux

DC28E26A A

54/57

SUD IMMO DIAG

37 chemin de Fournaulis 31170 TOURNEFEUILLE

Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-033169-01 Date d'émission de rapport : 04/06/2026 2:42 Page 9/11
 Dossier N° : 26K019205 Date de réception : 01/06/2026 Date d'analyse : 01/06/2026
 Référence dossier Client :
 DC28E26A A - Caserne Godefroid - Gamin, CNICG 470 avenue du Colonel Puyaubert 46500 GRAMAT - MINISTERE DE
 L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault

analyse amiante + recherche HAP sur P36 et P37

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) liant hydrocarboné	MET * /J4NN	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
037	P037-Extérieur - Extérieur - - Voiries n°1 - Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume), asphaltes	matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (noir)	MOLP * /80EU	6 / 6 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (noir)	MET * /J4NN	3 / 6 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) liant hydrocarboné	MET * /J4NN	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Observation(s) couche(s)

- (i) Ce résultat a été confirmé par plusieurs prises d'essais concordantes.
 (ii) Une lingette ayant été utilisée lors du prélèvement pour la protection de l'opérateur de repérage est présente dans l'échantillon. Celle-ci n'a pas été analysée.

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO84179) en vue d'une identification de fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) selon le guide HSG 248 - annexe 2.

Traitement par une méthode interne (modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO22725) en vue d'une identification de fibres au Microscope Electronique à Transmission (MET) selon parties utiles de la norme NFX 43-050 et IMA « Principes pétrographiques et de classification minéralogique ».

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 11 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations reportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
 4 Chemin des Maures CS 60134
 33172 Gradignan, FRANCE
 Tél : +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax : +33388916531 - Site Web : <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
 S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
 1- 5640
 Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Amiante avant travaux

DC28E26A A

55/57

SUD IMMO DIAG

37 chemin de Fournaulis 31170 TOURNEFEUILLE

Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com



Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-033169-01 Date d'émission de rapport : 04/06/2026 2:42 Page 10/11
 Dossier N° : 26K019205 Date de réception : 01/06/2026 Date d'analyse : 01/06/2026
 Référence dossier Client:
 DC28E26AA - Caserne Godefroid - Gamin, CNICG 470 avenue du Colonel Puyaubert 46500 GRAMAT - MINISTERE DE
 L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault

analyse amiante + recherche HAP sur P36 et P37

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.
 NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables" inférieure à la limite de détection. " Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm) ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
 NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et/ou en MET) est de 0,1% en masse.
 NB 4 : Le présent rapport mentionne les analyses conclusives et non conclusives. En effet, le laboratoire met en œuvre les deux techniques d'analyse MOLP et META sur tous les échantillons massifs conformément aux exigences indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2019. Le « - » indiqué dans « Type de préparation » s'entend comme « Préparation avec traitement par calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) »
 NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10), Arrêté du 3 juin 2025 (JORN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
 NB 6 : Dans le cadre des essais appliqués au composant de l'échantillon susceptible de contenir de l'amiante délibérément ajouté, l'analyse par microscopie électronique en transmission (MET) est réalisée à partir de trois prises d'essai regroupées en une seule préparation et une grille (indication : MET 1/1). Dans le cadre des essais appliqués à la partie de l'échantillon susceptible de contenir de l'amiante naturellement présent, chaque préparation MET donne lieu à deux grilles.
 NB 7 : En application de l'annexe I de l'arrêté du 1er octobre 2019, si au moins l'une des préparations met en évidence la présence d'amiante, il est conclu à la détection d'amiante sur l'échantillon. Sinon, il est conclu à la non détection de fibre d'amiante

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 11 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole "A".
 Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
 4 Chemin des Maures OS 60134
 33172 Gradignan, FRANCE
 Tél : +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax : +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
 S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1-5640
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Amiante avant travaux

DC28E26A A

56/57

SUD IMMO DIAG

37 chemin de Fournaulis 31170 TOURNEFEUILLE

Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com



Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-033169-01 Date d'émission de rapport : 04/06/2026 2:42 Page 11/11
Dossier N° : 26K019205 Date de réception : 01/06/2026 Date d'analyse : 01/06/2026
Référence dossier Client:
DC28E26A - Caserne Godefroid - Gamin, CNICG 470 avenue du Colonel Puyaubert 46500 GRAMAT - MINISTERE DE
L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault

analyse amiante + recherche HAP sur P36 et P37

Nathan POUQUETTE
Chef(fe) de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 11 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures OS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5540
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Amiante avant travaux

DC28E26A A

57/57

SUD IMMO DIAG
37 chemin de Fournaulis 31170 TOURNEFEUILLE
Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com



SYNTHESE DES ATTESTATIONS

RAPPORT N° DC28E26A

Attestation sur l'honneur

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Laurent DELAYRE, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- *présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),*
- *ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000€ par sinistre et 500 000€ par année d'assurance),*
- *n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.*

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Laurent DELAYRE
Gérant



DC28E26A

1/6

Attestation d'assurance

Votre conseiller
CBT DOMBLIDES ASSURANCES EURL
CABINET DOMBLIDES ET DE SOUYS
293 COURS DE LA SOMME
33800 BORDEAUX
☐ 05 56 92 71 77
☐ ☐

N° ORIAS
07 002 895 (PROTEJ ASSURANCES)
Site ORIAS www.orias.fr



Assurance et Banque

SASU SUD IMMO DIAG

37 Chemin des Fournaulis
31170 TOURNEFEUILLE

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
Diagnostic Immobilier

Date du courrier
5 janvier 2026

Vos références

Contrat
10774280704

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :

SASU SUD IMMO DIAG

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10774280704 ayant pris effet le 01/01/2023.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités listées en Annexe C.

ANNEXE- ACTIVITES C

- ☐ Le Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP),
- ☐ Le Diagnostic de Risque d'Intoxication au Plomb dans les Peintures (DRIPP)
- ☐ L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux contenant de l'amiante,
- ☐ Le dossier Technique Amiante (DTA),
- ☐ Le Diagnostic Amiante avant Vente, avant Location,
- ☐ Le contrôle périodique de l'état de conservation des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante (MPCA),
- ☐ Le Dossier Amiante Partie Privative (DAPP),
- ☐ Le diagnostic amiant avant travaux/démolition,
- ☐ L'état relatif à la présence de Termites,
- ☐ L'état parasitaire (Mérules, Vrillettes, Lyctus),
- ☐ Information sur la présence de Mérieux (Loi Ahir),
- ☐ Le diagnostic Légionelle,
- ☐ L'état de l'installation intérieure de gaz, dont ERP,
- ☐ L'état de l'installation intérieure d'électricité, dont ERP,
- ☐ La vérification initiale, et périodique gaz/électricité,
- ☐ Diagnostic assainissement collectif et non collectif,
- ☐ Le diagnostic humidité,
- ☐ La vérification de la conformité du logement aux normes de décence, et de salubrité,
- ☐ Le diagnostic accessibilité handicapé,
- ☐ Le diagnostic de la performance numérique (DPN),
- ☐ Le diagnostic Eco Prêt, Prêt à Taux Zéro, Prêt Conventionné : normes d'habitabilité,
- ☐ Le diagnostic Loi Boutin, Loi Scellier, Loi Carrez, les Constats de ROBIEN,

1/4

AXA France IARD S.A. au capital de 214 799 030 € 722 057 460 R.C.S. Nanterre T.V.A intracommunautaire n° FR 14 722 057 460- AXA Assurances IARD Mutuelle Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309 T.V.A intracommunautaire n° FR 19 775 699 309 Siège social : 313, Terrasse de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex - Entreprises régies par le Code des Assurances Opérations d'assurances exemptées de TVA - art. 263-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assurance France Assurances

DC28E26A

2/6

SUD IMMO DIAG

37 chemin de Fournaulis 31170 TOURNEFEUILLE

Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com

Le mesurage de la surface habitable, et d'habitabilité, et PTZ,
l'Etat des Servitudes, Risques et d'Information sur les Sols (ESRIS),
l'Etat des Risques et Pollution ERP,
Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) et sa Mention,
La Qualification 8731, L'Audit Energétique, bâtiment existants, et neufs y compris l'Incitatif et sa Mention et la Qualification
OPQBI 1911 (Mono Propriété et maison individuelle),
La Réalisation de bilans thermiques par infiltrométrie et/ou thermographie infrarouge,
La mesure de la perméabilité des réseaux aérauliques,
Les Mesures in-situ du niveau d'isolation thermique,
L'Etude Thermique RT 2012/RE 2020, Neuf et bâtiments existants,
La délivrance de l'attestation de la réglementation thermique RT 2012/2020,
Qualification 8711 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des enveloppes
de bâtiment,
Qualification 8721 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des réseaux
aérauliques
Qualification 8741 : Vérifications ; et Mesures des systèmes de ventilation ; Activités de vérification, de mesures des
performances et exigences pour les systèmes de ventilation mécanique dans le résidentiel dans le neuf selon le protocole
Ventilation RE 2020,
Le Diagnostic immobilier de la Conformité, et son Attestation, à la Réglementation Environnementale RE 2020,
L'Attestation fin de travaux RT2012 / RE2020
L'étude thermique réglementaire RT 2005/2012/2020, et bâtiments existants,
L'Analyse du Cycle Vie du Bâtiment (ACV),
Les Etats des Lieux : Locatif, celui relatif à la conformité aux normes d'habitabilité dans le cadre de l'établissement d'un prêt,
L'Etat de conformité aux normes et critères de décentes du logement, y compris la visite virtuelle 360°,
L'Assistance à la réception de logement,
Le Certificat de Luminosité,
Le Diagnostic et Certificat de Dénée et Salubrité, son Constat,
L'Assistance relative à l'Autorisation préalable et à la Déclaration de Location, ainsi qu'au Permis de Diviser,
L'Assistance à la mise en place de l'Encadrement des Loyers selon la Loi Elan,
L'Etat des Risques Réglementés pour l'Information des Acquéreurs et des Locataires (ERRIAL),
Le formateur, l'examineur, le certificateur diagnostic,
L'Expertise en matière d'assurance pour le compte des assurés, près les Tribunaux, et Judiciaire,
La détection, de l'humidité, et des fuites d'eau non destructive,
Le diagnostic sécurité piscine,
Le diagnostic Acoustique, Contrôles et Attestations,
La recherche de plomb avant travaux ou démolition,
Le diagnostic plomb dans l'eau, métaux lourds
Le contrôle visuel après travaux plomb,
Le conseil en économie et maîtrise de l'énergie à L'EXCLUSION DE TOUTES PRECONISATIONS DE TRAVAUX,
Le diagnostic ascenseur,
Le Diagnostic contrôle de sécurité des Aires de Jeux,
Le Diagnostic et le certificat de conformité des travaux de réhabilitation dans le cadre de l'investissement locatif dans
l'ancien,
Le Diagnostic Pathologie des bâtiments, après examen technique,
L'expertise en estimation de valeur vénale et locative, expertise amiable,
Le Diagnostic Mâchefer avant travaux et démolition,
L'Assistance, le Conseil, le Contrôle, la Certification de la mise en place de la modélisation numérique du bâtiment (BIM),
La Recherche des Métaux Lourds,
Le Diagnostic dans le cadre du classement en meublé,
Le Conseil et l'Assistance à l'adaptation du Logement au Vieillessement et la Dépendance,
L'Audit Energétique Mention,
Le diagnostic Radon,
Le diagnostic Géothermie G,
Le Diagnostic Acoustique
Le diagnostic amiante avant travaux/démolition, sans préconisation de travaux
Le diagnostic de repérage de l'amiante sur les navires, et sur les matériels roulants ferroviaires,

2/4

AXA France IARD S.A. - au capital de 214 799 030 € - 722 017 460 R.C.S. Nanterre - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 017 460 - AXA Assurances IARD Mutuelle Société d'Assurance Mutuelle
à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 711 699 300 - TVA intracommunautaire n° FR 10 711 699 300 - Siège social : 311, Terrasse de l'Arche - 92121 Nanterre
Cedex - Entreprises régies par le Code des Assurances Opérations d'assurances exorbitées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

DC28E26A

3/6

SUD IMMO DIAG
37 chemin de Fourmaulis 31170 TOURNEFEUILLE
Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com

SUD IMMO DIAG
Proximité - Qualité - Réactivité

Le contrôle visuel après travaux de désamiantage,
L'évaluation Périodique de l'état de conservation des MPCA,
Le contrôle de la qualité de l'air, de la concentration en fibre d'amiante dans l'air ; mesure d'empoissièrement,
Le Contrôle des VLEP, Plomb, Silice, Amiante,
Le Dossier Technique Amiante DTA, le Repérage liste A et B, en ERP, en IGH, et tout autre site,
Le diagnostic Monoxyde de Carbone,
Le diagnostic et le conseil relatifs à la gestion des Produits, Equipements, Matériaux, et des Déchets issus de la démolition ou de la rénovation des bâtiments dans le cadre de la mise en place d'une économie circulaire (PEMD 2022),
Le diagnostic de la pollution des sols,
Fourniture et/ou pose de détecteurs de fumée (DAAF), et leur vérification
Diagnostic Voiries -Amiante-HAP-Silice,
Contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge selon spécification APSAD D19,
Contrôle des installations et équipement incendie,
Contrôle initial et périodique des installations d'électricité, de gaz, des engins de levage et de chantier,
Le Diagnostic Technique Global (DTG), le Projet et son Plan Pluriannuel de Travaux (PPPT/PPT)
Le Document d'Evaluation Unique des Risques d'Entreprise (DUE) pour le compte des syndics et gestionnaires d'immeuble,
La réalisation de l'état descriptif de division, millième-tantième, ses diagnostics dont Loi SRU, et ses attestations,
Le contrôle des travaux d'isolation des combles,
L'état des risques et des pollutions, ceux liés à l'environnement pour les aléas naturels, miniers, ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution,
Les diagnostics de conformité de matériels de radio protection PCR,
Missions d'Expert en Rénovation Energétique ERE,
Le Diagnostic pour les missions de dépôt de Permis de Travaux, Etude de faisabilité pour le compte de promoteur immobilier,
Les Fans Tests, Test par infiltrométrie des installations soumises à l'extinction automatique à Gaz IEAG, norme ISO 14520.
L'Audit Environnemental et Energétique RE 2020, inclus les bâtiments existants,
Le Conseil et l'Assistance Administrative, Juridique et Financière à la Rénovation Energétique des bâtiments.
Le Diagnostic et le Contrôle des équipements et installations Sécurité Incendie (SSI).

DEMEURE EXCLUE TOUTE PRESTATION RELEVANT DE L'OBLIGATION D'ASSURANCE DECENNALE, DE BUREAU D'ETUDES ET D'ACTIVITE RELEVANT D'UNE AUTRE PROFESSION REGLEMENTEE.

3/4

ASA France IARD S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 - ASA Assurances IARD Mutuelle Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 Sièges sociaux : 311, Terrasses de l'Arche - 92127 Nanterre Cedex - Entreprises régies par le Code des Assurances Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 263-C CGI - sauf pour les garanties portées par ASA Assurance France Assurances

DC28E26A

4/6

SUD IMMO DIAG
37 chemin de Fourmaulis 31170 TOURNEFEUILLE
Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com

SUD IMMO DIAG
Proximité - Qualité - Réactivité

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance	
Dont :		
☐ Dommages corporels	9.000.000 € par année d'assurance	NEANT
☐ Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1.200.000 € par année d'assurance	380 €
☐ Dommages immatériels non consécutifs	150.000 € par année d'assurance	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
☐ Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150.000 € par sinistre	
Autres garanties :		
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2.000.000 € par année d'assurance dont 1.000.000 € par sinistre	380 €
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	1.500.000 € par année d'assurance dont 800.000 € par sinistre	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :	1.000.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance	400 € 400 €
Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale		
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige	Seuil d'intervention : 380 €

La présente attestation est valable du 01/01/2026 au 31/12/2026 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume BORIE
Directeur Général Délégué



4/4

AXA France IARD S.A. au capital de 214 799 690 € 722 617 460 R.C.S. Nanterre TVA intracommunautaire n° FR 14 722 617 460 AXA Assurances IARD Mutuelle Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 773 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 773 699 309 Sièges sociaux : 313, Terrasse de l'Arche - 92127 Nanterre Cedex. • Entreprises régies par le Code des Assurances Opérations d'assurances exclues de TVA - art. 263-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assurances France Assurances

DC28E26A

5/6

SUD IMMO DIAG
 37 chemin de Fourmaulis 31170 TOURNEFEUILLE
 Tél : 05 61 86 36 93 - Courriel : contact@sudimmodiag.fr - Site web : www.sudimmodiag.com


SUD IMMO DIAG
 Proximité - Qualité - Réactivité

Certificat de Compétences




Certificat N° C0646

Monsieur Damien CHAPRIER

 Certifié dans le cadre du processus de certification PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

 dans le(s) domaine(s) suivant(s) :


cofrac
 CERTIFICATION DE PERSONNES
 ACCREDITATION N° 4004
 PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	Certificat valable Du 23/12/2025 au 25/11/2029	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 20/11/2023 au 19/11/2030	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable Du 26/11/2022 au 22/12/2025	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique.
Ambiante avec mention	Certificat valable Du 26/07/2022 au 25/07/2029	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 23/02/2023 au 22/02/2030	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 10/06/2023 au 09/06/2030	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 10/06/2023 au 09/06/2030	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.

Date d'établissement le mercredi 18 février 2026

Marjorie ALBERT
 Directrice Administrative



*Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
 Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site Internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.*

F09 Certification de compétence version P 130126

LCC QUALIXPERT 17 rue des capucins - 81100 Castres
 Tél. : 05 63 73 06 13 - www.qualixpert.com
 SAS au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00026

DC28E26A

6/6